



*bulletin municipal - édition du 15 juin 2016*



**Dossier : réunion publique, le compte-rendu**

**Le chemin des planètes**

**L'école au théâtre et au zoo**

**L'actu de la commune**



**publication de la  
Mairie**

**rédaction  
commission de  
l'information**



6



3 édito : le mot du Maire

## 4 Le mémo de Tout Aspach

4 horaires mairie, coordonnées

## 5 Tout Aspach en bonne santé

5 pharmacies de garde  
5 numéros d'urgence

## 6 Tout Aspach à la Mairie

6 comptes-rendus de séances  
14 décès, vandalisme  
15 à l'honneur

## 16 Tout Aspach est informé

16 la rouille grillagée du poirier  
18 nouvelles consignes de tri  
20 apiculture

## 21 Tout Aspach fête

21 grands anniversaires  
21 état civil  
21 le calendrier des fêtes

22



## 22 DOSSIER

compte-rendu de la réunion publique

## 27 Tout Aspach jeunesse

## 28 L'assiette de Tout Aspach

## 30 Tout Aspach se passionne

le chemin des planètes

## 32 Tout Aspach s'associe

32 UNC, AGS  
33 Donneurs de Sang, Comité des Fêtes, APL  
34 Conseil de Fabrique, Cercle Sainte Cécile  
35 ASCLA

32



## 36 Tout Aspach à l'école

36 interview de Sébastien Krafft  
38 Les Fabuleux font leur spectacle  
39 sortie au zoo

## 40 Tout Aspach en images

5



36



Chères Aspachaises, chers Aspachois,

le mot du Maire

Notre commune a une nouvelle fois été touchée, comme d'autres villages de notre région, par des coulées de boues suite à des pluies torrentielles. De nombreuses rues ont été submergées et de nombreuses habitations inondées. De nombreuses discussions ont déjà été menées avec différents partenaires (services du département, agriculteurs, villageois...) afin de trouver des solutions acceptables et afin de réduire les risques. Je souhaite vraiment que nous en trouvions rapidement.

En sillonnant le village durant ce mercredi noir, j'ai toutefois constaté que la solidarité fonctionne très bien dans notre village. Vous avez été nombreuses et nombreux à prendre une pelle, un balai ou encore une raclette afin d'aider un voisin dans le besoin. Vous avez également été nombreux à vous proposer pour aider à nettoyer les rues et les débarrasser de cette boue si collante.

Notre réserve communale de sécurité civile n'était malheureusement pas encore opérationnelle mais elle a d'ores et déjà trouvé tout son intérêt. Ses membres, dont les conseillers municipaux, présents dans le village, ont permis d'organiser l'aide et de répartir les forces en présence grâce à son réseau de communication et à la coordination avec le service d'incendie et de secours. Toutefois, nous aurions encore besoin de personnes pour tenir la permanence téléphonique à la mairie afin de répondre aux nombreux appels des villageois et de s'organiser au mieux en fonction des demandes et des besoins (en personnes, en matériel...).

Je tenais également à saluer l'aide apportée par l'entreprise LRE qui a mis ses hommes et ses machines à disposition afin de réparer très rapidement les plus gros dégâts.

L'entreprise Colas a réussi à remettre très rapidement en état la rue de Walheim entièrement dévastée par un torrent d'eau et de boue grâce à de nombreuses heures supplémentaires et un travail acharné.

Un grand merci à toutes et à tous !

Concernant la rue de Walheim, les travaux de voiries sont presque terminés (la météo n'est vraiment pas avec nous). Les riverains voient tout doucement le bout de ce long et grand chantier. L'enfouissement des câbles aériens est encore en cours dans la rue de Tagolsheim (elle aussi dévastée par l'eau et la boue).

Là aussi, un grand merci à tous (entreprise et riverains) car les travaux se déroulent dans une bonne entente et avec un grand professionnalisme.

Dans ce TOUT ASPACH vous trouverez, entre autre, un résumé de notre première réunion publique.

Au sujet de notre future intercommunalité, il semble que la solution retenue pour le Sundgau sera de deux intercommunalités (selon le schéma 5+2). La communauté de communes d'Altkirch va donc vers une fusion avec les communautés de communes du secteur d'Illfurth, de la vallée de Hundsbach, de Ill et Gersbach et du Jura Alsacien. Les élus pourront enfin se remettre au travail afin d'être le mieux organisé possible pour le 1er janvier 2017.

Cette nouvelle intercommunalité aura forcément des incidences pour notre village. Les compétences entre communes et intercommunalités seront redistribuées et donc la fiscalité devra être réajustée.

Ainsi, nous avons déjà transféré à la comcom la compétence périscolaire au 1er avril 2016 et baissé de 5,3% la part communale des impôts locaux.

Je voudrais terminer ces propos en vous souhaitant un très bel été et de passer de très bonnes vacances.

Fabien Schoenig



Nous vous rappelons qu'il est toujours possible de transmettre vos coordonnées (numéro de téléphone portable, email, adresse postale) pour recevoir les alertes SMS ciblées ou d'autres infos.

Utilisez le formulaire en ligne ou sur papier libre.

la commission info



place de l'Eglise  
68130 Aspach

## La Mairie

### HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi 11h à 12h  
16h à 17h

Mardi 16h à 20h

Jeudi 11h à 12h  
16h à 17h

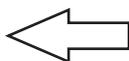
La permanence du mardi vous permet de prendre rendez-vous avec le Maire et/ou les adjoints pour discuter de problèmes particuliers.

### PERMANENCE DES ÉLUS

Mardi 19h à 20h  
Prendre rendez-vous par téléphone

### CONTACT

téléphone : 03 89 40 92 02  
messagerie électronique : [mairie.aspach@wanadoo.fr](mailto:mairie.aspach@wanadoo.fr)  
fax : 03 89 40 92 47



### SITE COMMUNAL

[parole-aspach.fr](http://parole-aspach.fr)

### PIÈCES D'IDENTITÉ

Tous les détails sur le site <http://goo.gl/gJFu6V>

## Autres infos

### Horaires d'été

### DÉCHETTERIE D'ALTKIRCH

Horaires d'ouverture du 1er avril au 30 septembre 2016  
lundi, mardi, jeudi, vendredi : de 13h à 18h  
mercredi, samedi : de 9h à 18h

Les badges peuvent être retirés dans les bureaux de la Communauté de Communes au quartier Plessier d'Altkirch, bâtiment 3, en présentant un justificatif de domicile. Une caution de cinq euros sera demandée.



### PASSAGE DU MÉDIABUS

Le médiabus stationnera rue du Stade le lundi 20 juin, de 15h à 16h15.

### TRANSPORT SOLIDAIRE

Pour demander un transport, appelez le 06 04 48 45 85.

### RAPPEL

Si vous ne pouvez pas vous rendre à la mairie à ces horaires, vous avez désormais la possibilité de prendre rendez-vous par téléphone pour convenir d'un créneau qui vous arrange.

2016	juillet	août	sept.	octobre
------	---------	------	-------	---------

1	L	I	M	A
2	C	I	M	A
3	C	B	F	F
4	H	B	F	F
5	H	C	K	G
6	J	E	K	G
7	J	E	B	H
8	D	C	B	L
9	B	M	A	L
10	B	M	H	H
11	D	F	H	J
12	E	F	A	J
13	I	K	L	I
14	I	K	L	I
15	E	D	J	C
16	M	H	J	C
17	M	H	G	B
18	K	L	G	B
19	K	L	I	D
20	A	I	I	D
21	A	I	C	M
22	F	J	C	E
23	G	J	D	E
24	G	B	M	M
25	F	B	M	K
26	H	D	D	K
27	H	C	E	A
28	L	C	E	A
29	L	D	K	J
30	J	E	K	J
31	J	E	I	I



## Les pharmacies de garde

En semaine (du lundi au samedi), les gardes vont de 19h à 22h ; les dimanches ou les jours fériés, de 9h à 22 heures.

Au-delà de 22h et uniquement pour les ordonnances urgentes, appeler la gendarmerie (17) qui préviendra le pharmacien de votre arrivée.



retrouvez les pharmacies de garde sur [pharma68.fr/gardes.php](http://pharma68.fr/gardes.php)

sous réserve de changements de dernière minute

## Médecin de garde

Appeler le SAMU (15) qui est en charge de prendre contact avec le médecin de garde.

## Allô Urgences

Pompiers : 18  
 SAMU : 15  
 Gendarmerie : 17  
 Syndicat des eaux : 0810 463 463  
 EDF (service dépannage, n°Azur) : 0810 333 068  
 Urgence Sécurité Gaz 24h/24 : 0800 47 33 33  
 Communauté de communes (par ex. pour des problèmes de lampadaires) : 03 89 08 36 20  
 Brigade Verte : 03 89 74 84 04  
 Allô Escroquerie : 0 811 020 217  
 Allô Service Public : 39 39  
 Allô enfance maltraitée : 0800 05 41 41 ou 119  
 Samu Social - secours aux sans abris : 0800 306 306 ou 115  
 Centre anti-poison : 03 88 37 37 37  
 Violence conjugale : 39 39 (numéro de téléphone pour les victimes et les témoins de violences conjugales du lundi au samedi de 8h à 22h et de 10h à 20h les dimanches et jours fériés).

id	PHARMACIE	adresse	ville	téléphone
A	TURNANI	6 rue Jeanne d'Arc	ZILLISHEIM	03 89 06 19 77
B	DU SUNDGAU	5 place Xavier Jourdain	ALTKIRCH	03 89 40 90 08
C	MEUNIER	7 rue de Givet	ALTKIRCH	03 89 40 26 32
D	SAINT MORAND	1 rue Charles De Gaulle	ALTKIRCH	03 89 40 90 26
E	WEISENHORN	55 rue de Mulhouse	ILLFURTH	03 89 25 40 25
F	HIGY	42 rue de Belfort	DANNEMARIE	03 89 25 04 14
G	EICH	46 rue du Chemin de Fer	DURMENACH	03 89 25 81 12
H	VALLEE DE L'ILL	16 rue de Lattre de Tassigny	HIRSINGUE	03 89 40 50 11
I	DU CHÂTEAU	10 rue de la Première Armée	FERRETTE	03 89 40 40 57
J	RISTERUCCI	23 rue de Bâle	DANNEMARIE	03 89 25 09 10
K	DE LA LARGUE	6 rue du GMA	SEPPOIS-le-BAS	03 89 25 60 37
L	BITSCH	3 rue de Belfort	MONTREUX-VIEUX	03 89 25 24 65
M	DE LA PAIX	24 rue de la République	WALDIGHOFFEN	03 89 25 86 65



## Comptes-rendus des séances du conseil municipal

**SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2015**

### 1. Désignation du secrétaire de séance

Céline STEVANOVIC est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, assistée par Karen LAMBOLEZ.

### 2. Approbation du dernier PV

Le procès-verbal de la séance du 10 novembre 2015 n'appelant aucune observation, il est approuvé par l'ensemble des conseillers.

Des explications supplémentaires sont demandées par rapport au point 4, relatif à la modification des statuts de la Communauté de communes d'ALTKIRCH.

### 3. Nomination des agents recenseurs et rémunération

Le Conseil Municipal, considérant qu'il appartient à la Commune de fixer la rémunération des agents recenseurs ainsi entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité,

- de charger le Maire de procéder aux enquêtes de recensement et de les organiser,

- de créer deux postes occasionnels d'agents recenseurs,

- de fixer la rémunération des agents recenseurs comme suit : 4,10 € brut par formulaire « feuille de logement », 50,00 € par séance de formation.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2016, au chapitre 012.

- d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre et à signer tout acte y afférent.

Nomination des agents recenseurs

Après délibération, à l'unanimité des conseillers présents, sont nommées Evelyne BRAND et Isabelle PONS en qualité d'agents recenseurs.

### 4. Taux de promotion applicables à l'effectif des fonctionnaires des cadres d'emplois remplissant les conditions d'avancement de grade

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer à 100% les taux de promotion applicables à l'effectif des fonctionnaires des cadres d'emplois remplissant les conditions d'avancement de grade et déterminant ainsi le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à l'un des grades d'avancement selon les modalités suivantes :

Ces taux sont applicables à l'effectif des fonctionnaires des cadres d'emplois remplissant les conditions individuelles d'avancement de grade. Ceux-ci déterminent le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à l'un des grades d'avancement.

Lorsque l'application du taux de promotion conduit à calculer un nombre de fonctionnaires promouvables au grade supérieur qui n'est pas un nombre entier, le nombre ainsi calculé est arrondi à l'entier supérieur.

### 5. Programme d'action pour l'année 2016 - ONF

Monsieur le maire présente aux conseillers le programme d'action 2016 pour l'ONF.

Après délibération, celui-ci est approuvé par l'unanimité des conseillers présents.

### 6. Etude thermique

Lors de l'élaboration du budget primitif 2015, il a été décidé de réaliser une étude thermique de l'école et de la salle polyvalente.

Suite aux différents devis reçus, c'est l'entreprise Imaée qui a été retenue.

Les conseillers, à l'unanimité, décident de faire réaliser cette étude en 2016. Les crédits prévus en 2015 feront l'objet de crédits de report en 2016.

### 7. Compte rendu des commissions communales

Commission sociale, sport et loisirs, scolaire et culturelle : Frédérique EBY fait le bilan de la commémoration de l'évacuation d'ASPACH, qui s'est déroulée ce week-end. Celui-ci est positif, des informations complémentaires ont été recueillies.

Elle rappelle la date du repas des aînés, le 10 janvier prochain ; les invitations seront distribuées prochainement par le CCAS.

Une, voire deux boîtes à livres seront installées en début d'année.

Commission environnement, cadre de vie et santé publique : Françoise MAY informe les membres du conseil qu'une réunion aura lieu le 15 janvier prochain à la mairie, avec la section astronomie de l'ASCLA, afin de travailler sur le projet du sentier des planètes.

La salle polyvalente a d'ores et déjà été réservée les 23 et 24 avril 2016 pour la journée commune nature.

Commission technique : Dominique STOESSEL fait savoir aux conseillers que les travaux de la rue de Walheim, qui ont déjà commencé avec un mois de retard, sont stoppés au moins jusqu'à fin janvier, dans l'attente de la décision d'attribution de la subvention de 40% par le syndicat d'électricité du Haut-Rhin. Une dizaine de communes sont dans la même situation que nous.

Les représentants d'ERDF et du syndicat l'électricité doivent se réunir courant janvier pour statuer sur ces dossiers.

Si la commune décidait de faire les travaux sans attendre l'octroi de la subvention, nous ne serions plus dans le cadre d'un article 8 mais dans celui d'une modification de réseau : dans ce cas, la mairie ne pourrait plus être maître d'ouvrage.

Il faut rendre la rue carrossable pour les fêtes, une réunion sera organisée vendredi.

Commission de l'information : Dominique STOESSEL informe les conseillers que la lettre intermédiaire a été distribuée la semaine dernière ; dans le prochain Tout Aspach (février 2016), le dossier sera consacré à la commémoration. Il fait aussi savoir que les aspachois qui ont communiqué leur numéro de téléphone portable peuvent désormais être avertis

par SMS si besoin (rupture de canalisation, coupure d'électricité, travaux, etc...).

## 8. Compte rendu des commissions intercommunales

Le Maire informe les conseillers qu'il a assisté à une réunion GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) et en fait le compte-rendu.

SIAEP : Frédérique EBY fait savoir aux conseillers que les usagers verront sur leurs deux factures semestrielles une somme de 5.-€ forfaitaire, correspondant à la participation à la réfection des réseaux d'eau potable. Cette compétence pourra incomber aux instances intercommunales, mais pas pour les communes faisant partie du SIAEP de Heimsbrunn et environs.

GERPLAN et Cadre de vie : Le Maire fait le compte-rendu du comité de pilotage qui s'est réuni et a travaillé sur le projet d'un chemin de découverte ; il a aussi été proposé de créer un chemin reliant Aspach à l'Auberge Sudgauvienne, mais c'est surtout le ban de Carspach qui est concerné (des documents ont été transmis par la Maison de la Nature).

En ce qui concerne le bassin de rétention, il faudra reprendre contact avec la personne ayant établi le diagnostic.

Un nouveau bulletin intercommunal sera proposé, car le prestataire a changé.

Le calendrier du tri 2016 sera distribué prochainement.

Commission environnement : Monsieur le Maire fait savoir qu'une nouvelle façon de collecter les déchets est à l'étude (paiement à la levée ?) ; le quai des déchets verts d'Altkirch a ouvert. La commune est toujours à la recherche d'un lieu pour la benne à déchets verts.

## 9. Divers

liste des DIA

Monsieur le Maire présente aux conseillers la liste des permis de construire et des déclarations préalables en cours et accordés depuis le 10 novembre dernier.

Liste des autorisations

Refus pour la SCI des LYS - 9 lots rue des Carrières => risque d'inondation, non respect des 4m par rapport à la berge, frais d'électricité à supporter par la Commune, rétrocession de la rue prévue à la Commune).

Ce jour : dépôt d'une demande pour un garage + bureau - maison de l'ancien Crédit Mutuel.

Lettre du Cercle Sainte Cécile :

Invitation du CM à la veillée de NOEL du 22/12 à 20h à l'Eglise ST MORAND (chants et verre de l'amitié)

lettre de remerciements pour la subvention accordée par la Commune qui a permis de faire face en plus à des frais imprévus sur les travaux prévus.

Aménagement de l'accueil au public + aménagement d'un poste de travail

Le Maire présente un devis en séance avec 2 agencements possibles pour la partie secrétariat / accueil du public, aménagement de poste de Karen LAMBOLEZ nécessaire selon

un avis médical.

Le Maire propose d'en profiter pour réaménager l'accueil en général.

Le Maire doit représenter le projet au CM avec le détail entre l'aménagement obligatoire par avis médical et la partie en sus pour améliorer l'accueil du public.

TOUR DE TABLE

Question posée sur les nouveaux horaires de la Mairie déjà envisagés : Monsieur le Maire précise que les horaires d'accueil du public pour ces congés de Noël 2015 sont plus larges et que les nouveaux horaires d'accueil du public sont à venir.

Question posée sur l'affichage à la Mairie : simple rappel - à traiter dans le projet global d'accueil du public en cours.

Question posée sur le chauffage de la Salle Polyvalente et de l'Ecole : voir ordre du Jour point 6 de ce compte-rendu.

Monsieur le Maire précise que les nouveaux chemins qui pourraient devenir communaux le long de la déviation comprennent aussi les espaces verts (cf. dernier compte-rendu du CM du 10 novembre 2015).

Huis clos demandé par Frédérique EBY.

Monsieur le Maire propose, pour améliorer la communication interne sur les dossiers / projets en cours, de fixer un mardi par mois (vers 20h) pour des réunions entre conseillers municipaux & adjoints. Tous les sujets concernant notre village pourront être abordés ensemble, hors du cadre d'un Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h37.

## SÉANCE DU 9 FÉVRIER 2016

### 1. Désignation du secrétaire de séance

Florence LAVALT est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, assistée par Karen LAMBOLEZ.

### 2. Approbation du dernier PV

Le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2015 n'apportant aucune observation, il est approuvé par l'ensemble des conseillers.

Des explications supplémentaires sont demandées par rapport au point 4, relatif à la modification des statuts de la Communauté de communes d'ALTKIRCH.

### 3. Election d'un adjoint

Le Maire informe les conseillers que Monsieur le Préfet a accepté la démission de Madame Frédérique EBY à compter du 27 janvier 2016. Il rappelle qu'en date du 28 mars 2014, le nombre d'adjoints avait été fixé à 3. Il propose de procéder ainsi à l'élection d'un nouvel adjoint.

Après délibération, les conseillers avec 11 voix pour (dont 2 procurations), 2 voix contre et 1 abstention, décident de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

Madame Céline STEVANOVIC est seule candidate.

Conformément au Code Général des Collectivités, « chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions est donc promu d'un rang au tableau des adjoints » ; le nouveau tableau des adjoints est donc le suivant :

Monsieur Dominique STOESSEL, 1er adjoint,  
Madame Françoise MAY, 2ème adjointe,  
Madame Céline STEVANOVIC, 3ème adjointe.

### 4. Projet du sentier des planètes

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à une réunion avec le Club Astro-Aspach, il propose de réaliser un tracé de sentier pédestre jalonné de panneaux informatifs sur le thème des planètes du Système Solaire.

Le principe est de représenter à l'échelle la distance entre chaque planète. Chaque mètre parcouru par le promeneur représente une distance de plus de 2 millions de km dans l'espace.

Les objectifs sont les suivants :

Créer un circuit de promenade sur le ban d'Aspach ; difficulté : très facile. Temps : 1h00.

Outil pédagogique

Nouveau point d'intérêt pour les villageois et les visiteurs.

Point de départ à la Mairie, très visible pour les personnes « extérieures ».

L'investissement proposé est le suivant :

Bancs

Panneaux + poteaux

Fléchage

Plan modèle Kepler

Après délibération, avec 13 voix pour (dont 2 procurations) et 1 abstention, les conseillers décident d'acheter les panneaux, le fléchage et les poteaux pour la somme de 820.-€

Il est demandé à ce que les membres de l'association participent aux travaux, ce qui est prévu.

Le Maire propose de les soutenir car ils interviennent régulièrement dans les écoles, organisent des rencontres lors de

temps forts (éclipses, etc...) et font une journée portes ouvertes.

Madame Isabelle REICHLIN émet l'idée d'embellir le passage du Théâtre.

### 5. Divers

Liste des autorisations d'urbanisme

Monsieur le Maire présente aux conseillers la liste des permis de construire et des déclarations préalables en cours et accordés depuis le 15 décembre dernier.

Liste des DIA

Le Maire présente les DIA arrivées en mairie depuis la dernière réunion du conseil municipal.

Club vosgien

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a rencontré Monsieur Richard WALTZER d'ASPACH ainsi que le président du Club Vosgien. Ce dernier propose de baliser certains chemins d'ASPACH et de les intégrer à leurs circuits. Ils s'occuperont aussi de la mise à jour des cartes IGN. Le coût pour la commune se monte à 65.-€ du kilomètre (environ 10 kilomètres sont concernés).

Ces chemins seront alors fréquentés de manière régulière, ce qui participera de leur entretien naturel.

Terrain de foot

Le Maire fait savoir aux conseillers qu'il a été contacté par le Président du Club de Foot de Tagolsheim, car leurs membres doivent quitter le local qu'ils occupent actuellement : la mairie doit y réaliser des travaux de mise aux normes d'accessibilité. Le Président propose de créer une entente ASPACH-TAGOLSHEIM en recrutant dans notre village aussi.

La commission technique s'est réunie afin de définir les travaux à entreprendre au Club House, car il n'est plus aux normes pour recevoir du public. L'éclairage du terrain est aussi à revoir.

L'idée est de le proposer en tant que Club House et de maison des associations.

Les membres du FC Tagolsheim sont prêts à aider à la réalisation des travaux de rénovation.

Des devis seront établis.

Réserve communale

Monsieur le Maire, qui travaille actuellement sur le cahier des charges de la réserve communale, informe les conseillers qu'une réunion aura lieu le 8 mars prochain à 20h00.

Dates à retenir

Le Maire donne les informations suivantes :

Le 11 mars 2016, à 19h00, se tiendra une réunion interne à laquelle tous les conseillers des communes membres de la Communauté de Communes d'ALTKIRCH seront conviés, afin de discuter des transferts de compétence au sein de notre comcom avant même la grande fusion des Communautés de Communes du Sundgau. Cette réunion a lieu pour faire face à la FPU votée par la Vallée de Hundsbach et de ses conséquences financières.

Le 19 mars 2016, une heure de formation gratuite aux 3 gestes qui sauvent sera dispensée au gymnase du Quartier Plessier (inscription obligatoire, 3 sessions).

Le 27 février Altkirch propose une réunion sur les Communes nouvelles, notamment sur les répercussions financières.

des véhicules. Il est signalé que des lampadaires ne fonctionnent pas dans cette rue : il faut alors informer la Communauté de Communes.

Rue de Walheim

Suite à un accord entre M. DANESI, représentant le Syndicat de l'Electricité, et ErdF, les travaux pourront redémarrer début mars. En attendant il faut que les employés communaux referment plus souvent les trous qui se reforment au passage

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 h 53.

## SÉANCE DU 7 AVRIL 2016

### 1. Désignation du secrétaire de séance

Céline STEVANOVIC est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, assistée par Karen LAMBOLEZ.

### 2. Approbation du dernier PV

Le procès-verbal de la séance du 09 février 2016 n'appelant aucune observation, il est approuvé par l'ensemble des conseillers.

### 3. Compte administratif 2015

Le Maire présente aux conseillers le résultat de l'exercice 2015.

Le conseil municipal, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2015 dressé par Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2014	Part affectée à l'investis. en 2015	Dépenses 2015	Recettes 2015	RESULTAT 2015	Résultat à la clôture de l'exercice 2015
FONCTIONNEMENT	557 369,96	230 499,75	696 128,84	818 396,99	122 268,15	449 138,36
INVESTISSEMENT	- 17 899,75		190 834,16	691 092,84	500 258,68	482 358,93
TOTAL	539 470,21	230 499,75	886 963,00	1509489,83	622526,83	931 497,29

Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes les identités de valeur avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après délibération, le compte administratif 2015 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

En ce qui concerne les reports, ces derniers sont approuvés de la manière suivante :

10 000.-€ au compte 2031 – frais d'études

1 700.-€ au compte 2188 – autres immo corpo

114 500.-€ au compte 2313 – constructions (mise aux normes des accessibilités et régul chauffage)

390 000.- € au compte 2315 – immos en cours – install techn.

### 4. Compte de gestion 2015

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2015, ainsi que les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses et celui des mandants délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice

2014, de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2015 par le receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents.

## 5. Budget primitif 2016

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le budget primitif 2016 étudié en commission des finances le 22 mars dernier.

Après délibération, le budget primitif 2015 est approuvé avec 12 voix pour (dont 2 procurations).

### a) Les 4 taxes

	<i>REPORTS de 2015</i>	<i>Nouveaux crédits</i>	<i>VOTE DU C.M.</i>
<b>Fonctionnement</b>			
Dépenses		<b>1 126 380,29</b>	<b>1 126 380,29</b>
Recettes		<b>1 126 380,29</b>	<b>1 126 380,29</b>
<b>Investissement</b>			
Dépenses	<b>516 200,00</b>	<b>231 500,00</b>	<b>747 700,00</b>
Recettes		<b>747 700,00</b>	<b>747 700,00</b>
<b>TOTAL</b>			
Dépenses	<b>516 200,00</b>	<b>1 357 880,29</b>	<b>1 874 080,29</b>
Recettes		<b>1 874 080,29</b>	<b>1 874 080,29</b>

L'unanimité des conseillers décide de baisser le taux des taxes de 5,3% :

Il faudra en informer les aspachois car les taux intercommunaux vont fortement augmenter. Une réunion publique sera organisée.

### b) Affectation du résultat

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 449 138,36 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit : 33 841,07 € au compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisé ;

415 297,29 € au compte 002 – excédent de fonctionnement reporté.

<b>LIBELLES</b>	Bases prévisionnelles	TAUX	Produit résultant
Taxe d'habitation	1 334 000,00	<b>16,36 %</b>	218 242,40
Taxe fonc/prop.bâtie	936 900,00	<b>11,48 %</b>	107 556,12
Taxe fonc/pr.non bat	17 000,00	<b>75,53 %</b>	12 840,10
Cotisation Foncière des Entreprises	102 800,00	<b>17,73 %</b>	18 226,44
<b>TOTAL</b>			<b>356 865,06</b>

## 6. Création de postes

CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT ADMINISTRATIF 1ère CLASSE

### NATURE DU POSTE et PROFIL DE QUALIFICATION :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la création d'un poste d'Adjoint administratif 1ère classe.

Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

### DUREE DE TRAVAIL AFFÉRENTE AU POSTE :

A temps non complet avec effet au 01 mai 2016 selon une quotité correspondant à 28/35ème du temps plein.

### MOTIFS

La création de ce poste est devenue nécessaire car le poste correspond à la qualification confirmée de l'agent. Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

### CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE 1ère CLASSE

### NATURE DU POSTE et PROFIL DE QUALIFICATION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la création d'un poste d'Adjoint technique 1ère classe.

Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

### DUREE DE TRAVAIL AFFÉRENTE AU POSTE

A temps complet avec effet au 01 mai 2016

### MOTIFS

La création de ce poste est devenue nécessaire car le poste correspond à la qualification confirmée de l'agent. Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal (ou de la collectivité).

## CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ATSEM PRINCIPAL 2ème CLASSE

### NATURE DU POSTE et PROFIL DE QUALIFICATION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la création d'un poste d'ATSEM Principal 2ème classe.

Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

### DUREE DE TRAVAIL AFFÉRENTE AU POSTE

A temps non complet avec effet au 01 mai 2016 selon une quotité correspondant à 29.17/35ème du temps plein.

### MOTIFS

La création de ce poste est devenue nécessaire car le poste correspond à la qualification confirmée de l'agent. Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal (ou de la collectivité).

## CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ATSEM PRINCIPAL 2ème CLASSE

### NATURE DU POSTE et PROFIL DE QUALIFICATION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la création d'un poste d'ATSEM Principal 2ème classe.

Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

### DUREE DE TRAVAIL AFFÉRENTE AU POSTE

A temps non complet avec effet au 01 mai 2016 selon une quotité correspondant à 28/35ème du temps plein.

### MOTIFS

La création de ce poste est devenue nécessaire car le poste correspond à la qualification confirmée de l'agent.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal (ou de la collectivité).

## CREATION D'UN POSTE PERMANENT DE REDACTEUR PRINCIPAL 2ème CLASSE

### NATURE DU POSTE et PROFIL DE QUALIFICATION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide la création d'un poste de Rédacteur Principal 2ème classe. Les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu.

### DUREE DE TRAVAIL AFFÉRENTE AU POSTE

A temps complet avec effet au 01 mai 2016.

### MOTIFS

La création de ce poste est devenue nécessaire car le poste correspond à la qualification confirmée de l'agent.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal (ou de la collectivité).

## 7. Mise en œuvre d'un plan d'actions « prévention des risques professionnels »

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu la délibération en date du 12/09/2014 portant sur la mise en place du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels,

Vu le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels rédigé et restitué en date du 25/02/2016,

Vu l'avis favorable du Comité d'Engagement et de Gestion du

Fonds de la CNRACL émis le 24/11/2014 pour l'attribution d'une subvention d'un montant de 960 €,

Le Conseil s'est engagé dans la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels et a, pour ce faire, adhéré au groupement de commandes proposé par le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin.

La société DEKRA Industrial SAS a été retenue pour la rédaction de ce document. Le Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale du Haut-Rhin s'est chargé du suivi de la démarche et de l'analyse des documents remis.

La mise en place du Document Unique dans notre collectivité publique s'est déroulée en plusieurs étapes, commençant par une réunion de lancement qui s'est tenue le 07/01/2016, suivie d'un audit terrain et finalisée par la présentation des résultats.

Les services de la collectivité ont été ventilés en 4 unités de travail (UT), dans lesquelles ont été répartis les agents, à savoir :

2 dans l'UT administrative, 2 dans l'UT animation, 0 dans l'UT culturelle, 2 dans l'UT sociale, 0 dans l'UT sécurité, 0 dans l'UT sportive, 4 dans l'UT technique.

À ces UT s'ajoutent également les risques communs, concernant l'ensemble des agents de la collectivité/établissement public.

La prestation de l'intervenant DEKRA nous a permis d'identifier 215 risques, qui ont été hiérarchisés suivant cet ordre :

0 risques substantiels, 27 risques élevés, 130 risques importants et 58 risques faibles.

Nous aurons donc à traiter, dans un ordre de priorité décroissant :

27 risques de priorité 1, 130 risques de priorité 2 et 58 risques de priorité 3.

À partir des mesures préconisées dans le plan d'actions proposé par DEKRA, nous nous engageons, pour l'année à venir, dans la mise en œuvre des actions suivantes :

Techniques :

Entretien des véhicules

Utilisation de l'auto-laveuse

Remplacement du mobilier du secrétariat

Organisationnelles :

Réunions et notes de service

Humaines :

Formation des agents

Le Maire propose à l'assemblée de poursuivre la démarche globale de prévention des risques professionnels en mettant en œuvre ce plan d'actions et d'y allouer le budget nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents adopte ces propositions.

## 8. Indexation des loyers (logement du presbytère et chasse)

Monsieur le Maire fait savoir que la commune peut augmenter les loyers du logement du presbytère et de la chasse.

A l'unanimité, les conseillers décident de ne pas augmenter le

loyer de la chasse pour l'année 2016, ni celui du logement du presbytère.

## 9. Compte-rendu des commissions communales

Commission sociale, sport et loisirs, scolaire et culturelle : Frédérique EBY, actuelle présidente de la commission, n'étant plus adjointe, il faudra voir s'il faut élire un nouveau président, à savoir Céline STEVANOVIC qui l'a remplacée.

Céline STEVANOVIC a assisté au conseil d'école du 2<sup>e</sup> trimestre : il a été question de la classe découverte, des différentes habilitations, du projet de la CCA pour le tri des déchets à l'école et au périscolaire. Madame KARRER, la directrice, étant en congé de maternité, elle est remplacée dans ses fonctions par Madame MAWET. Le prochain conseil d'école aura lieu en juin.

Commission environnement, cadre de vie et santé publique : Françoise MAY fait savoir aux conseillers que les panneaux jalonnant le sentier des planètes ont été installés.

La commande des annuelles a été réalisée auprès de l'entreprise TROMSON de Dannemarie.

La journée commune nature aura lieu le 24 avril prochain. Françoise MAY remercie les personnes qui seront présentes ce jour-là et précise qu'une réunion de préparation est prévue la veille à 14h00 à la salle polyvalente.

Elle informe les membres du conseil que le chantier d'enlèvement des berbérises a commencé au columbarium (dans le cadre de l'enveloppe subventionnée par l'Agence Rhin-Meuse pour la destruction du liseron). La terre a été enlevée et remplacée, réinstallation des rosiers existants, une bâche et du paillage seront mis en place, ainsi qu'un grillage afin de sécuriser l'endroit.

Commission technique : Dominique STOESSEL fait savoir aux conseillers que les travaux de la rue de Walheim ont repris, il présente le planning.

En ce qui concerne le Club House, la salle serait transformée en « maison des associations » et les vestiaires seront mis aux normes afin de pouvoir accueillir un nouveau club de foot. Les travaux seront réalisés en partie en propre régie et par des bénévoles. Un devis pour le gros oeuvre est arrivé en mairie.

L'étude thermique de l'école et de la salle polyvalente sera réalisée le 15 avril prochain.

Les stores de l'école côté ouest seront remplacés.

Commission de l'information : Dominique STOESSEL présente aux conseillers les dernières connexions au site internet de la commune.

## 10. Compte-rendu des commissions intercommunales

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'Angélique LIDY a laissé sa place de conseillère communautaire à Florence LA-VAULT.

La journée « 3 gestes qui sauvent » a permis à plus de 400 personnes de se former. Le Maire propose d'utiliser le matériel pour former les membres de la réserve communale, et pourquoi pas les habitants d'ASPACH.

Dominique STOESSEL a participé à la réunion du SIAEP au cours de laquelle le budget a été adopté. Il informe les conseillers qu'un appel d'offre sera organisé pour le contrôle des hydrants.

## 11. Compteur LINKY

Dominique STOESSEL fait part aux conseillers des craintes de certains habitants du village au sujet du compteur LINKY qui devrait être installé fin 2018 (nuisances, ondes, sécurisation des données,...).

LINKY devrait permettre un meilleur suivi du réseau de distribution et une amélioration de la qualité de fourniture (détection des pannes plus rapide et délais d'intervention réduits).

Le déploiement sur Aspach étant prévu pour 2018, nous prendrons le temps de recueillir toutes informations utiles et de diverses sources pour décider en connaissance de cause du point de vue à adopter concernant ce sujet.

Monsieur le Maire prendra attache avec Monsieur BUBENDORF, Adjoint au Directeur Territorial Alsace d'ERDF, afin de le rencontrer et de parler de ce dossier.

## 12. Accessibilités – état des lieux et avancement des travaux

Céline STEVANOVIC présente aux conseillers l'avancement des travaux d'accessibilité. L'AdAP (Agenda d'Accessibilité Programmée) envoyé fin septembre 2015 a été validé le 15 mars 2016.

Les travaux se poursuivront cette année en ce qui concerne les ERP (établissements recevant du public).

## 13. Schéma départemental de coopération intercommunale

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'en date du 10 mars 2016 Monsieur le Préfet a pris un arrêté portant projet de périmètre de fusion de la communauté de communes d'Altkirch, de la communauté de communes III et Gersbach, de la communauté de communes du Jura Alsacien, de la communauté de communes La Porte d'Alsace, de la communauté de communes du Secteur d'Illfurth, de la communauté de communes de la Vallée de Hundsbach et de la communauté de communes de la Largue.

Il appartient au conseil municipal de se prononcer dans un délai de 75 jours.

Après délibération, l'unanimité des conseillers présents se prononce contre ce projet de fusion d'une communauté de communes unique.

## 14. Transfert de la compétence du périscolaire à la Communauté de Communes d'Altkirch

Le Maire informe les conseillers que, par extension de sa compétence « action sociale » (RAM et MJC), la CCA a repris la compétence périscolaire de toutes les communes membres depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016. Ce transfert coutera environ 800 000.-€ à la CCA qui se voit obligée d'augmenter les impôts afin de financer ce nouveau coût.

Il explique aux conseillers que le fait de transférer la compétence du périscolaire à la CCA générera une baisse de charges pour la commune d'environ 20 000.-€ pour cette année 2016 (en effet la CCA reprend le prêt, le personnel ainsi que toutes les charges afférentes à ce service, et ce avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2016).

En ce qui concerne le bâtiment, c'est de droit qu'il revient à la CCA en même temps que l'extension de la compétence.

Pour l'instant, la gestion actuelle de notre garderie ne change pas.

## **15. Rapport de la Chambre Régionale des Comptes d'Alsace sur la gestion de la CCA**

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le rapport comportant observations définitives de la chambre régionale des comptes d'Alsace sur la gestion de la communauté de communes d'Altkirch concernant les exercices 2008 et suivants, en application des dispositions de l'article L.234-7-II du code des juridictions financières. Après délibération, ce rapport est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## **16. Révision des statuts du syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin**

Vu les articles L. 5211-17 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;  
Vu la délibération du Comité Syndical du 29 février 2016.  
Considérant les nombreuses évolutions législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière révision des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin ;  
Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 29 février 2016, les statuts révisés ;

Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver les nouveaux statuts révisés du Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :  
Emet un avis favorable sur ces nouveaux statuts révisés, tels qu'approuvés par le Comité Syndical du 29 février 2016, à l'unanimité des membres présents ;  
Demande à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté préfectoral modifiant les Statuts du Syndicat.

## **17. Adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé au syndicat départemental d'électricité et de gaz du Haut-Rhin**

Vu les articles L. 5211-18 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu l'arrêté préfectoral n°97-3051 du 19 décembre 1997 portant création du Syndicat Départemental d'Electricité du Haut-Rhin modifié par l'arrêté préfectoral n°99-2887 du 12 novembre 1999 étendant la compétence du Syndicat au gaz ;  
Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé du 25 février 2016 demandant l'adhésion au Syndicat pour la compétence « électricité » ;  
Vu la délibération du Comité Syndical du 29 février 2016 ;

Considérant qu'il est de l'intérêt des deux parties que la Communauté de Communes de la Vallée de Villé adhère au Syndicat afin de lui transférer sa compétence d'autorité concédante en matière de distribution publique d'électricité ;  
Considérant que le Comité Syndical a accepté par délibération du 29 février 2016, l'extension du périmètre du Syndicat à la Communauté de Communes de la Vallée de Villé ;

Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver l'adhésion au Syndicat de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :  
Emet un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes de la Vallée de Villé, à l'unanimité des membres présents ;  
Demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition et le périmètre du Syndicat.

## **18. Divers**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une réunion sur le futur club de foot aura lieu le mardi 26 avril 2016 à 20h30 à la mairie avec le FC Tagolsheim. L'ordre du jour de cette réunion est le suivant : création du FC ASPACH-TAGOLSHEIM, réaménagement du Club House, constitution des équipes (jeunes, vétérans, etc...), participation aux travaux...

A ce jour, il n'y a pas de projet de communes nouvelles avec les communes limitrophes à ASPACH.

Les conseillers municipaux sont invités tous les 1ers mardis du mois à retrouver le Maire et les adjoints en mairie afin de poser des questions libres.

L'exposition « le saillant de Carspach » est organisée du 9 au 14 avril par l'association KILIANSTOLLEN à Carspach.

Le 10 avril 2016 a lieu l'exposition AVICULTEUR à Illfurth.

La journée « portes ouvertes » du Club AstroAspach aura lieu le 9 avril prochain. Ce sera l'occasion de découvrir le nouveau Sentier des Planètes.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a demandé un chiffrage pour une passerelle rue de la Croix-Rouge (parallèlement au pont).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 23h45.

## Décès

- 21 mars 2016 Jean-Marie HELL  
conseiller municipal de 1977 à 2001  
conseiller au District d'Altkirch de 1983 à 2001  
Médaille d'Honneur Régionale Départementale et Communale d'Argent
- 31 mars 2016 Emma Berthe SCHURCH
- 07 avril 2016 Julien STOESSEL
- 02 mai 2016 Yolande WALTZER

Toutes nos condoléances  
aux familles en deuil.



## VANDALISME : Appel à témoins

Chaque été, avec les beaux jours, apparait un surcroît d'incivilités. Nuisances sonores, détritus jetés à coté des poubelles, etc... Cette année, la commune déplore une nouvelle activité de vandalisme nocturne : le « jeté de jardinières », tout fraîchement installées... dans les fossés, dans les cours d'eau, fleurs arrachées, irrécupérables pour certaines. Ces actes gratuits, commis en quelques instants dans les rues de la Croix Rouge, de Thann, de l'Espérance et du Réservoir dans la nuit du 4 au 5 juin, ont demandé trois heures aux ouvriers communaux pour essayer de récupérer ce qui pouvait être sauvé.

Quel gâchis, quel découragement pour Olivier et Ramazan qui œuvrent au quotidien pour maintenir notre village propre, fleuri et accueillant. D'autant plus que ces jardinières avaient déjà subi de premiers assauts le 27 mai en soirée.

Faudra-t-il en arriver à ne plus fleurir les rambardes des ponts du village ? Mettre des caméras de surveillance à chaque coin de rue ? Ce serait bien regrettable !

Une fiche de signalement a été enregistrée à la gendarmerie d'Altkirch, afin de consigner les faits et de cibler au mieux les patrouilles futures. Si toutefois vous avez été témoin de ces dégradations, nous vous demandons de prendre contact auprès de la Mairie afin de nous aider à identifier les vandales et de faire cesser ces intolérables agissements. Nous pourrions, par exemple, leur donner des travaux d'intérêt général... aux espaces verts !

Françoise MAY



## à l'honneur

Le samedi 11 juin nous avons rendu hommage à Madame Angèle PINEIRO à l'occasion de son départ à la retraite après 31 années passées au service de la commune dans l'entretien de l'école et de la mairie.

La qualité de son travail et de son engagement, sa bonne humeur et sa gentillesse ont été unanimement reconnues par les élus, anciens et actuels, le personnel enseignant et ses collègues.

Nous lui souhaitons une très agréable retraite.



## Dénomination du jardin communal

Résultat du vote organisé lors de la Journée Nature du 24 avril 2016 :

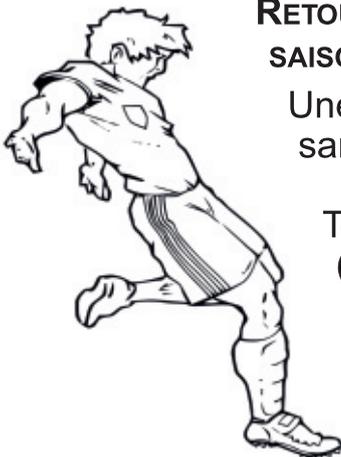
Sur une base de 21 participants :

1 voix « JARDIN EXTRAORDINAIRE »

8 voix « LE P'TIT JARDIN »

9 voix « LE JARDIN DES LIBELLULES »

3 propositions libres : le « ASPI GARTA »



## RETOUR DU F.C.ASPACH À PARTIR DE LA SAISON 2016-2017

Une réunion d'information se tiendra le **samedi 18 juin à 15 heures** à la mairie.

Toutes les personnes intéressées (équipes de jeunes, seniors, vétérans, bénévoles, dirigeants) sont les bienvenues pour donner vie à ce projet.

à vos  
agendas

## ATTENTION À VOS GENÉVRIERS, ILS PEUVENT TRANSMETTRE LA ROUILLE GRILLAGÉE DU POIRIER :

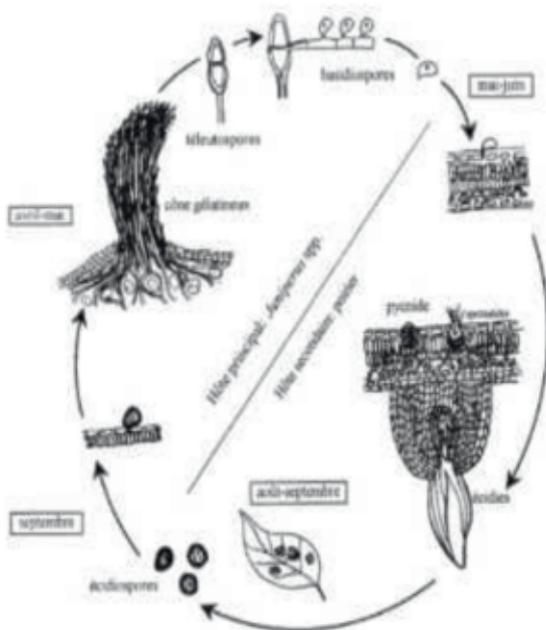
En effet, quelques arboriculteurs amateurs ont pu constater à ASPACH l'été dernier l'apparition de cette maladie du poirier. Certaines espèces de genévriers transmettent ce champignon.



Nous avons contacté la FREDON à ce sujet, afin qu'ils nous éclairent sur cette maladie et qu'ils nous proposent des solutions. Voici le résultat de leur recherche, issu du livre [Ravageurs et maladies au jardin les solutions biologiques](#) Ott Schmid et Silvia Henggeler – Editions Terre vivante.

« La rouille grillagée (*Gymnosporangium sabinæ*) est provoquée par un champignon qui change d'hôte. Il hiverne sur les branches de plusieurs espèces de genévriers, mais pas sur le genévrier commun (*Juniperus communis*).

Sur les branches du genévrier, il provoque des excroissances en fuseau ou en massue. C'est en avril que les attaques sont les plus visibles. Puis apparaissent des pustules brun clair, qui éclatent par temps humide et deviennent gélatineuses. Les spores de cette substance sont disséminées par le vent. Si les spores arrivent sur les feuilles humides d'un poirier, elles se développent dans leurs tissus sans les détruire. Mais l'activité des feuilles (l'assimilation) est diminuée. »



(fig.1) Cycle biologique de la rouille grillagée du poirier.



Rouille grillagée sur Juniperus. Des cônes à téléutospores gélatineux se développent en avril-mai sur les rameaux de genévrier. (Photo: U. Silber)

On peut s'épargner bien des problèmes en ramassant, dès la première chute, les feuilles d'un poirier atteint et en les éliminant via la poubelle.

Cette opération permet d'éviter une grande partie de la transmission des spores aux genévriers. Cette action permet de « casser » le cycle de transmission de la maladie.

Toutefois, si le poirier est fortement atteint d'une année à l'autre, sa croissance est compromise par un déficit en chlorophylle et sa fructification en est affectée.

Dans la mesure du possible, les genévriers atteints seront alors éliminés.

Certains genévriers, autrefois très populaires dans les jardins, y sont très sensibles.

C'est le cas du *Juniperus x media pfizeriana* et *pfizeriana aurea* ainsi que *Juniperus sabina tamariscifolia*.

## DES SOLUTIONS ?

- En prévention, il est préconisé de ne plus planter de genévriers sensibles et d'enlever les excroissances gélatineuses d'un genévrier atteint.  
Si l'affection se montre tenace, il est possible de vaporiser, à titre préventif, les jeunes feuilles de poirier avec un fongicide biologique : traiter au printemps les plantes atteintes avec du soufre mouillable (60 g pour 10 l d'eau).
- Lutte directe : il est difficile de lutter efficacement avec un fongicide. Contre la dissémination des spores en juin, traiter 2 fois le feuillage des poiriers, à 14 jours d'intervalle, avec 70g de Bio-S et 10 g d'algues calcaires dans 10 litres d'eau.

Il convient donc à tous les aspachois de surveiller leurs genévriers, de couper la partie malade voire de l'éliminer afin de ne pas contaminer les poiriers du quartier. Nous vous invitons à signaler en mairie toute observation à ce sujet.

Françoise MAY

## Agriculture et compagnons à quatre pattes

Nous avons, à maintes reprises dans les différents numéros du Tout Aspach, sensibilisé les propriétaires de chiens concernant le ramassage des déjections canines. Grâce à ces articles et à l'implantation des bornes délivrant des sacs, bien des propriétaires de chiens ont adopté le réflexe de ramasser et nous les en remercions. D'autres ne se sentent pas concernés ou laissent encore divaguer leur animal de compagnie... Aussi gentil soit-il, il souillera inévitablement l'espace public, le propriétaire prenant ainsi le risque de s'attirer le mécontentement de ses voisins, d'être verbalisé par La Brigade Verte ou bien pire : qu'il soit responsable d'une panique d'un troupeau de vaches quittant leur enclos ou de la morsure d'une personne par sa négligence.

Durant la Journée Nature du 24 avril dernier, des agriculteurs d'Aspach sont venus nous parler du problème des déjections canines dans les champs cultivés. En effet, ils sont également impactés par ce souci récurrent. Les crottes renferment naturellement des germes pathogènes, non pas pour l'animal en lui-même, mais pour les autres animaux et pour l'Homme. Ainsi, dans un champ de plantation fourragère destinée à l'alimentation bovine, on peut deviner la contamination indirecte que cela induit. **Il est donc important de ramasser, partout où l'on est, les déjections de son chien.**

Lorsque nous nous promenons, nous ne savons pas toujours reconnaître un champ semé d'un champ enherbé. Alors, par respect pour le travail de nos agriculteurs, restons sur les chemins lors de nos balades et adoptons le réflexe du sachet partout où nous sommes.

Merci pour eux !



# TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT dans ma ComCom

M É M O

À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JUIN LE TRI SE SIMPLIFIE

## Tous vos emballages en plastique se trient !

En plus de vos papiers, emballages en carton, acier et aluminium vous pouvez désormais trier tous vos emballages en plastique.



### Vous triez déjà :

TOUTES LES BOUTEILLES, FLACONS  
ET BIDONS EN PLASTIQUE

alimentaire • entretien • hygiène



### NOUVEAU !

### Vous pouvez trier aussi :

#### TOUTES LES BARQUETTES

(y compris les barquettes en polystyrène)



#### TOUS LES POTS ET BOÎTES



#### TOUS LES SACS ET SACHETS



#### TOUS LES FILMS



Au moindre doute, mettez votre déchet dans les ordures ménagères. Merci de réserver les sacs transparents à la collecte des déchets recyclables uniquement et de ne pas les gaspiller (ceux-ci ont un coût pour la collectivité).



À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JUIN

# Vous pouvez déposer tous vos emballages sans exception dans le sac de tri.

1

**C'EST UN EMBALLAGE ?  
ALORS METTEZ-LE  
DANS VOTRE SAC DE TRI !**

*Attention ! seuls les emballages se trient,  
pas les objets, les jouets ou la vaisselle.*



2

**INUTILE DE LE LAVER,  
IL SUFFIT DE BIEN  
LE VIDER.**



3

**DÉPOSEZ VOS  
EMBALLAGES EN VRAC  
DANS LE SAC.**

*Sans imbriquer les emballages  
les uns dans les autres*

## TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE

toutes les bouteilles,  
flacons et bidons  
en plastique



**NOUVEAU !**  
tous les autres emballages  
en plastiques



## TOUS LES EMBALLAGES EN MÉTAL

bouchons • capsules • opercules et pots en alu  
ou acier • bidons • aérosols • cannettes



## TOUS LES PAPIERS

journaux et magazines • publicités et prospectus • enveloppes et papiers



catalogues et annuaires • courriers et lettres • livres et cahiers



## TOUS LES EMBALLAGES & BRIQUES EN CARTON

paquets de céréales et de gâteaux  
briques de lait et de jus de fruits



Communauté de Communes  
de la Vallée de Hundsbach

Tél. 03 89 07 43 11  
comcomhundsbach@wanadoo.fr



Tél. 03 89 25 76 60  
contact@cc-lorgue.fr



Tél. 03 89 08 45 42  
om@cc-illfurth.fr



Tél. 03 89 08 36 20  
accueil@cc-altkirch.fr



## Apiculture

La journée nature du 24 avril fut intéressante et bien représentée mais a été moins visitée que l'édition précédente, ce qui est bien dommage ; le jardin fleuri derrière l'ancienne mairie est à présent équipé d'une ruche type Alsacienne Haute vide d'abeilles (pour éviter tout incident avec les enfants).

Un hiver doux et une floraison particulièrement prématurée a incité la reine à pondre précocement. D'une reine forte et en bonne santé dépend la vigueur de la ruche. Les floraisons printanières ont permis de faire les premières récoltes de nectar. Les abeilles, stimulées par cette profusion, redoublent d'activité et le rythme de la ponte s'accélère et ainsi se déclenche l'essaimage dès les premiers jours de mai. Les jeunes abeilles sont alors placées dans une ruche propre et désinfectée à la flamme.

Les semaines qui s'annoncent seront propices pour améliorer les souches ou la race de nos abeilles. Il est recommandé de procéder au transfert de larves pour un élevage de reines sélectionnées.

Espérons que cet été restera propice pour nos protégées.

François Reichlin



## Passage à la TNT HD

Selon la dernière étude Médiamétrie réalisée après le 5 avril 2016 pour le compte de l'Agence nationale des fréquences (ANFR), 90 % des foyers recevant la télévision par une antenne râteau ont vécu le passage à la TNT HD sans difficultés. Préparés à ce changement par la campagne d'information nationale de l'ANFR, ils ont considéré que ce passage était une bonne chose, notamment du fait de la meilleure qualité d'image et de l'arrivée de nouvelles chaînes en HD, jusqu'alors non reçues.

Néanmoins, quelques téléspectateurs ont pu et peuvent encore connaître des difficultés de réception de la TNT depuis le 5 avril 2016. L'Etat a mis en place une aide à la réception versée par l'ANFR et destinée à ces personnes, qui doivent adapter leur antenne râteau ou passer à un mode de réception alternatif (satellite, ADSL, fibre optique ou câble) pour rétablir la réception des chaînes de télévision qu'ils auraient perdues.

Le montant maximal de l'aide (une seule par foyer fiscal) pour les résidences principales uniquement en réception exclusive hertzienne est de :

- 120 € pour une adaptation ou réorientation de leur antenne râteau,
- 250 € pour un changement de mode de réception.

Pour les habitations collectives, ce montant maximum est de 500 €.

Elle est accordée sans conditions de ressources, mais toutes les demandes d'aide doivent impérativement être justifiées par une attestation d'antenniste et la facture des travaux entrepris.

Les particuliers peuvent demander l'aide à la réception sur le site [www.recevoirlatnt.fr](http://www.recevoirlatnt.fr), à la rubrique " les aides de l'Etat " s'ils disposent d'un accès internet. Ils pourront ainsi initier eux-mêmes leur demande 7 jours/7 et 24h/24.

Les conseillers du centre d'appel de l'ANFR traitent également les demandes par téléphone. Ils sont joignables au 0970 818 818 du lundi au vendredi de 8h à 19h (appel non surtaxé).

Seules les aides initiées par ces deux moyens seront recevables.

## Les "grands anniversaires" fêtés depuis la dernière parution

- |  |  |
|--|--|
| <p>80 ans Mme LEDY Suzanne<br/>M. OTTIE Jean-Pierre<br/>Mme MARAVIGLIA Monique<br/>Mme STOESSEL Jeannette</p> <p>81 ans M. CHRUSTEN Roger<br/>Mme GANSER Frieda<br/>Mme HUBER Jacqueline</p> <p>82 ans M. FREYBURGER Richard<br/>Mme LERDUNG Marguerite<br/>M. STOESSEL Maurice</p> <p>83 ans M. DEYBER Joseph</p> <p>84 ans Mme PFAUWADEL Léonie<br/>Mme SCHOENIG Marie-Thérèse</p> | <p>86 ans Mme BIENTZ Jacqueline<br/>M. OTTIE Maurice<br/>M. LERDUNG Fernand</p> <p>87 ans Mme MARTIN Jeanne</p> <p>88 ans Mme GOMEZ Marie-Madeleine</p> <p>90 ans M. STOESSEL Fernand</p> <p>91 ans Mme PFLIEGER Marthe</p> <p>92 ans M. GOMEZ François</p> <p>93 ans Mme STOESSEL Suzanne</p> |
|--|--|



Félicitations et meilleurs voeux de santé et de bonheur à toutes et à tous.

## Naissances

- 15 mars 2016 Alexis Paul Jean-Pierre BAZOGE de Julien BAZOGE et Sophie JERMANN
- 24 mars 2016 Margot Jeanne STOESSEL de Steve STOESSEL et Marie GLASSER
- 02 mai 2016 Augustin TSCHAEN de Hervé TSCHAEN et de Nadège PERRIN
- 05 juin 2016 Miya Nicole Edwige KAMMENTHALER de Jérôme KAMMENTHALER et Elodie NOTARIANNI



Félicitations aux heureux parents et bienvenue à ces nouveaux Aspachois !

## Mariage

- Le 8 juin 2016 Geoffroy Alain GULL et Adeline Solange STAMM



Nous vous présentons nos sincères félicitations !

## Le calendrier des fêtes

<b>JUIN</b>	25-26	Randonnée ASCLA
<b>JUILLET</b>	3	Randonnée ASCLA
<b>AOÛT</b>	15	RDV à la chapelle
<b>SEPTEMBRE</b>	2	Don du sang
	6	Réunion Club des Aînés
	10	Après-midi conte
<b>OCTOBRE</b>	4	Réunion Club des Aînés
	9	Randonnée ASCLA
	16	Repas choucroute (Donneurs de Sang)
	29	Saint-Martin (Comité des Fêtes)

Le 27 mai a eu lieu notre première réunion publique pour faire le point sur des sujets d'actualité comme les communes nouvelles, la future grande communauté de communes du Sundgau ou encore la fiscalité locale. Nous profitons de ce dossier pour vous livrer un compte-rendu de cette réunion.

en savoir plus :  
<http://goo.gl/QrseVz>



## Le point sur les communes nouvelles

### SITUER LE DÉBAT

Il s'agissait essentiellement de présenter ce dossier pour être transparent et permettre à chacun de se faire son opinion même si pour la plupart des habitants la question ne semble pas se poser : Aspach est notre village et nous ne souhaitons certainement pas le voir disparaître comme ça...

Si dans certains cas la fusion de deux communes paraît aller de soi - nous pensons à nos voisins de Spechbach - il n'en va pas de même partout et fonder une commune nouvelle au seul motif de voir la dotation de l'état gelée au lieu de subir des baisses chaque année (1) n'est pas une raison suffisante, loin s'en faut, pour s'engager dans un tel processus qui, en l'absence de réel projet commun, est voué à l'échec.

Des communes ont cependant franchi le pas un peu partout en France comme le montre la carte ci-dessous. Alors qu'entre le 1er janvier 2013 et le 1er janvier 2015, seules 25 communes nouvelles avaient vu le jour, ce sont plus de 300 communes nouvelles qui ont été créées au 1er janvier 2016, représentant plus de 1 000 communes regroupées et plus de 1 000 000 habitants (source AMF).

### LES CRITÈRES

Pour pouvoir fusionner, deux communes doivent être contiguës et la décision de fusionner doit être prise à l'unanimité des

communes concernées. Lorsqu'il n'y a pas d'unanimité des communes, il y a obligation de consulter la population avec un nombre de voix au moins égal au quart des électeurs inscrits et sous réserve que deux tiers des conseils municipaux représentant deux tiers de la population aient donné leur accord.

### OBJECTIFS

Les stratégies peuvent être territoriales (exister au sein d'une future grande communauté), politiques (une commune plus grande a plus de poids, surtout dans une communauté agrandie), financières (gel de la baisse des dotations, mutualisation des moyens, simplification de la gestion) ou relatives aux compétences (conserver les compétences d'une communauté très intégrée).

Dans notre cas il a déjà été proposé que toute la communauté de communes d'Altkirch actuelle devienne une seule commune nouvelle ou que plusieurs communes qui, rappelons-le, doivent se toucher, se regroupent.

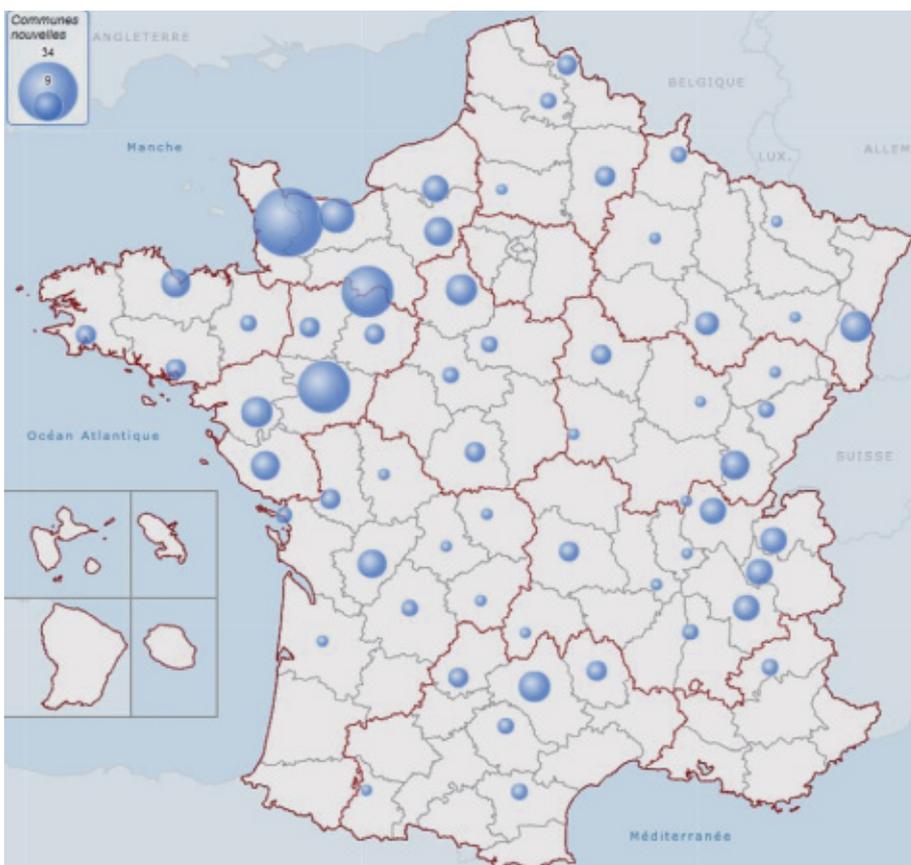
### ET LES "COMMUNES HISTORIQUES" DANS TOUT ÇA ?

Elles conservent leurs noms et leurs limites mais ne sont plus des collectivités territoriales et deviennent des communes déléguées. La commune nouvelle se substitue aux communes et, le cas échéant, à la communauté supprimée pour toutes les délibérations, l'ensemble des biens, droits et obligations et dans les syndicats dont les communes (et la communauté) étaient membres. Outre son rôle d'officier d'état civil et de police judiciaire, le maire délégué n'a plus qu'un avis consultatif. Sur délibération à l'unanimité, il y a possibilité de conserver l'ensemble des conseils municipaux avec un maire et un régime transitoire jusqu'en 2020. Ensuite il y a élection d'un conseil de la commune nouvelle par scrutin de liste : 35 conseillers pour environ 13000 habitants dans l'hypothèse d'une commune nouvelle issue de l'ensemble de la CCA mais combien d'Aspachois ?

(1) si les délibérations sont prises avant le 30 juin 2016 \*, la dotation est gelée (ne subit plus de baisse) jusqu'en 2019 et se voit bonifiée de 5 % pendant ces trois années.

\* délai rallongé de 6 mois (porté au 31 décembre) par le Président de la République lors du Congrès des Maires

source : mairie-conseils



# La future communauté de communes

## OBJET

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite loi NOTRe) prescrit l'élaboration d'un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) avec de nouvelles règles pour agrandir les périmètres (nouveaux seuils) ainsi que la réduction du nombre de syndicats.

Les EPCI concernés doivent être limitrophes afin de respecter l'obligation de continuité territoriale.

## ORIENTATIONS DES SDCI

- Seuil minimal de population des communautés à 15 000 habitants (adaptations possibles)
- Cohérence des périmètres des communautés eu égard aux bassins de vie, SCoT, unités urbaines
- Accroissement de la solidarité financière et de la solidarité territoriale
- Réduction du nombre de syndicats
- Transfert des compétences des syndicats aux communautés
- Rationalisation des structures d'aménagement/ environnement
- Coopération au sein des pôles métropolitains et des PETR
- Prise en compte des communes nouvelles engagées.

Le critère de population n'est qu'une des orientations du SDCI, qui poursuit un objectif de rationalisation. Des communautés qui correspondent au critère de population pourront donc se trouver dans l'obligation d'évoluer.

## LES COMPÉTENCES

Certaines compétences relèveront obligatoirement de la nouvelle communauté de communes ; d'autres peuvent lui

être transférées sur décision des communes membres.

### Les compétences obligatoires à la création (01/01/2017)

Aménagement de l'espace  
 Actions de développement économique  
 Aménagement et gestion des aires d'accueil des gens du voyage  
 Collecte et traitements des déchets des ménages

### Les compétences qui deviendront obligatoires en 2018 ou 2020 selon le cas

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GéMAPI)  
 Assainissement et Eau

### Les compétences optionnelles

Protection et mise en valeur de l'environnement  
 Politique du logement et cadre de vie  
 La voirie  
 Construction, entretien et fonctionnement d'équipement sportifs et culturels d'intérêt communautaire (idem scolaire 1er degré)  
 Actions sociales d'intérêt communautaire  
 Assainissement (obligatoire en 2020)  
 Eau (obligatoire en 2020)  
 Maisons de service au public

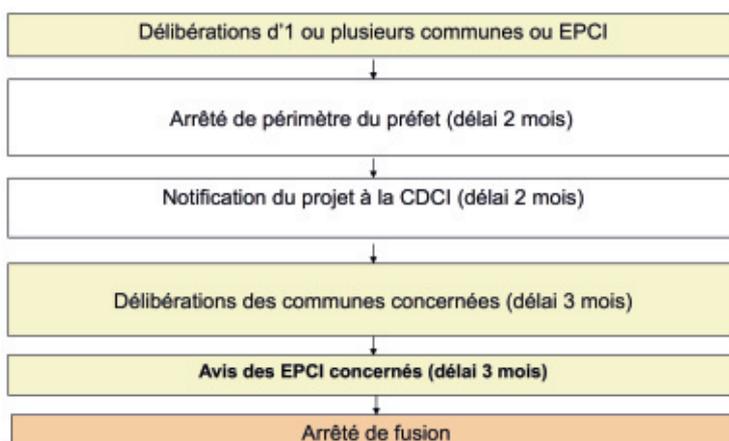
La nouvelle communauté de communes aura un an pour décider de reprendre ou de rendre les compétences non obligatoires aux communes (exemple : éclairage public).

## PROPOSITION DE LA CDCI

La commission départementale de la coopération intercommunale propose de former une seule communauté de communes en regroupant les 7 comcom du Sundgau, ce qui permettra de faire coïncider les limites de la nouvelle CC avec celles de l'arrondissement. Cette entité comprendra 108 communes pour 69549 habitants (voir carte et tableau page suivante).

Quel que soit le scénario retenu, la nouvelle communauté de communes verra le jour au 1er janvier 2017.

## LA PROCÉDURE



En cas de fusion des 7 CC du Sundgau, les limites de la nouvelle CC correspondraient à celles de l'actuel arrondissement.



scénario \ comcom	1 seule comcom		2 comcoms (5 + 2)			
	habitants	N	habitants	N	habitants	N
Altkirch	13199	6	13199	6		
Vallée de Hundsbach	4971	13	4971	13		
Secteur d'Illfurth	10176	9	10176	9		
III et Gersbach	8046	9	8046	9		
Jura Alsacien	11176	27	11176	27		
Vallée de la Largue	6323	12			6323	12
Porte d'Alsace	15464	32			15464	32
<b>totaux</b>	<b>69355</b>	<b>108</b>	<b>47568</b>	<b>64</b>	<b>21787</b>	<b>44</b>

## LES DEUX HYPOTHÈSES

(N : nombre de communes)

Dans l'hypothèse d'une seule communauté de communes pour le Sundgau on regrouperait 108 communes pour près de 70 000 habitants.

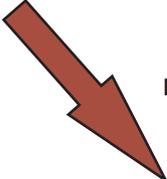
## La fiscalité communale

En prévision de la fusion annoncée des communautés de communes du Sundgau et du passage à la fiscalité professionnelle unique qui s'en suivra, il a été proposé aux communes, au niveau de la CCA, de transférer la compétence du périscolaire à la CCA à compter du 1er avril 2016, ce qui nous procurera des conditions financières moins défavorables dans la nouvelle communauté (1).

Ce transfert de compétence s'accompagne du transfert de propriété des locaux du périscolaire (reprise de l'emprunt par la CCA) ce qui entraîne globalement une économie de 20 000 € pour notre commune en 2016 (année non pleine). Le conseil municipal a décidé de répercuter cette somme sous forme d'une baisse de la fiscalité d'un montant équivalent soit une **baisse des taux communaux de 5,3 %**.

Ce geste ne compensera toutefois pas la hausse des taux intercommunaux due à la fois au transfert de compétence et à la baisse des recettes, notamment des loyers qui ne sont plus perçus suite à la fermeture d'entreprises, à quoi s'ajoute la baisse des dotations.

## TAUX COMMUNAUX



**- 5,3 %**

(1) Toutes les compétences intégrées avant la fusion (càd relevant de la CCA) donneront droit au versement d'une compensation aux communes dans la nouvelle grande communauté de communes.

## Quelques questions / réponses

### PERSONNEL COMMUNAL

Qu'advient-il du personnel communal titulaire dans la nouvelle communauté de communes ?  
Ce personnel sera repris par la CC dès lors que la compétence correspondante sera transférée.

### COMPTEUR LINKY

Nous avons à plusieurs reprises été interpellés au sujet du déploiement des nouveaux compteurs électriques LINKY, notamment à propos :

- du risque sanitaire dû aux ondes électromagnétiques générées par la technologie CPL (courant porteur en ligne)
- de la sécurité des données lors de la transmission.

Aspach ne sera concerné par le remplacement des compteurs qu'au second semestre 2018. D'ici là nous nous attacherons à collecter des informations fiables provenant de différentes sources sans tomber ni dans l'angélisme devant les données officielles ni dans la paranoïa au vu du premier site propageant des informations catastrophistes. C'est l'ensemble du Conseil Municipal qui décidera, en connaissance de cause, des mesures à prendre.

### ÉCOLE

Le stationnement autour de l'école élémentaire pose problème. Nous encourageons les usagers à faire preuve de civisme et à respecter les riverains de l'école en utilisant les places de parking prévues. Un marquage sera fait pour faciliter l'organisation du stationnement et augmenter son efficacité.

### SÉCURITÉ

Quand le marquage sur la chaussée (y compris les passages piétons) sera-t-il refait ?  
Les devis étant arrivés, une étude de sécurité sera prochainement lancée sur la départementale. L'objectif est de faire en sorte que les véhicules traversant le village respectent les limitations de vitesse. Selon certaines études, il n'est pas évident qu'un marquage en agglomération produise des résultats en ce sens, tout dépendrait du tracé et des infrastructures (îlots pour les passages piétons, ralentisseurs,...). Nous prendrons donc les décisions qui s'imposeront à partir des conclusions de l'étude de sécurité qui nous donneront une vue d'ensemble du sujet.

## Le PETR Pays du Sundgau

Sans se substituer aux collectivités locales, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Sundgau, dénommé auparavant Schéma Mixte du Sundgau (SMS), fédère l'ensemble des partenaires locaux autour d'un **projet commun de développement du territoire**. Ce syndicat constitue un cadre de travail et de concertation entre élus, acteurs locaux privés et publics.

**Ses membres** sont les 7 Communautés de Communes. Il consulte le Conseil de développement, le Conseil Technique et l'Assemblée des maires des 108 communes concernées. Il est présidé par François EICHHOLTZER.

Ses compétences sont l'élaboration et la mise en oeuvre :

**1. du projet de territoire du Pays du Sundgau** ainsi que de toute politique publique **d'aménagement et de développement durable du territoire**. A ce titre, le PETR est habilité à signer tout document contractuel avec l'Union Européenne, l'Etat, la Région, le Département, et tout autre organisme public.

Le « **budget Pays** » couvre les actions du **Programme LEADER 2014-2020, du Plan Climat et de l'Opération Collective de Modernisation du Commerce** pour au total 700 000 € environ, dont 126 500 € proviennent des 7 Communautés de communes. Ce qui permet au Président du PETR de dire que l'effet levier est important : pour 1 € investi par les CC, 3 à 5 € du Département, de la Région et/ou de l'Europe sont injectés dans le territoire du Sundgau. Les actions concernant les transports prennent une importance croissante et croisent les objectifs Tourisme et SCoT dans le cadre du développement durable : autostop, étude pour la mise en place d'une ligne de car dite à « haut rendement de service » entre le Sundgau et Saint-Louis, encouragement des collectivités à créer des pôles multimodaux (à plusieurs modes de transports) et des parkings relais, le Plan de Déplacement de Zone du Quartier Plessier, défi « au boulot à vélo »,...

**2. du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**, document réglementaire d'urbanisme qui définit la stratégie d'aménagement et de développement du territoire pour les 15 à 20 ans à

venir en tenant compte des besoins économiques, sociaux et environnementaux. En particulier, le Scot fixe des objectifs pour l'avenir dans les domaines de l'habitat, des déplacements, du développement économique, de la protection de l'environnement, des équipements nécessaires à un développement harmonieux du Sundgau. En application de la loi dite Grenelle 2 il doit viser la modération de la consommation des espaces agricoles et naturels, l'efficacité énergétique, la cohérence de la trame verte et bleue assurant le maintien de la biodiversité.

**3. du développement et de l'aménagement touristique** du Sundgau. A ce titre il gère l'Office du Tourisme du Sundgau, s'occupe de la promotion, de la coordination des actions, comme de la gestion des circuits touristiques.

Le **budget « Tourisme »** est financé à hauteur de 210 000 € par les CC et de 40 000 € par la perception de la taxe de séjour sur les nuitées. Des projets peuvent être communs avec le programme LEADER, comme le projet transfrontalier d'un « Itinéraire des 3 pays ».

Le budget annexe comptabilise à part les dépenses (personnel et affranchissement principalement) et les recettes concernant le **Service d'instruction du droit des sols** (permis de construire notamment) depuis que l'Etat ne remplit plus cette fonction (1er juillet dernier), car cela ne concerne que les communes qui ont choisi de confier cette organisation au PETR. Or dans le cas d'Aspach, comme pour les communes de la CC d'Altkirch et de la CC d'Illfurth, cette compétence a été confiée à la Communauté de Communes, même si les personnels des deux structures travaillent côte à côte pour plus de cohérence.

Florence Lavault

La démarche LEADER « Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale » est une méthode de développement des territoires reposant sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie locale de développement par des acteurs publics et privés réunis au sein d'un groupe d'action locale (GAL).

## Pour nos jeunes lecteurs

Dans le Tout Aspach 06 nous avons inauguré une série de cinq devinettes rapportant chacune de 1 à 10 points aux 10 premiers enfants donnant la bonne réponse à la question posée. Malheureusement le lien permettant de répondre n'était pas fonctionnel, la question est donc annulée et la série recommence avec la question de ce numéro.

Les points seront cumulés et Tout Aspach offrira un cadeau au vainqueur au terme de la série de cinq questions.

Les réponses sont à donner en ligne, en remplissant le formulaire accessible à l'adresse :

<http://goo.gl/forms/2mEJH92kn5>

### LA QUESTION DU TA07

Quel est l'objet photographié ci-contre et où peut-on le trouver à Aspach ?



### LE COLORIAGE DE L'ÉTÉ



© weBjunior.net

## Saveurs d'antan... et d'aujourd'hui

Le MELFOR est un témoignage gastronomique régional.

Il s'agit d'un vinaigre d'alcool aromatisé au miel et aux plantes notamment utilisé comme condiment pour assaisonner salades et crudités.

Conçu par la société familiale HIGY, Fernand en particulier, à Mulhouse, en 1922, il n'a longtemps été vendu qu'en Alsace et en Moselle, en raison de problèmes de réglementation.

Le recette n'a quasi pas évoluée.

Maintenant, on trouve ce produit dans toute la France, souvent dans les grandes surfaces.

Ce que nous savons peut-être moins, c'est que le MELFOR a été créé et est toujours fabriqué à Mulhouse.

Répartis sur deux sites, à Mulhouse et à Hoerd (plus un autre petit site de production situé en Allemagne), MELFOR, c'est 30 personnes dont 15 à Mulhouse.

Près d'un siècle plus tard, le siège de la société toujours à Mulhouse, le petit-fils, Bernard Higy et son fils Philippe, reconstituent les bouts d'une histoire aussi cocasse que singulière.

### LE PROCESSUS DE PRODUCTION

De l'alcool de betterave à 96° est réceptionné chaque mois dans une énorme cuve. Un ordinateur contrôle ensuite la fermentation, qui va transformer l'alcool en vinaigre. Après filtration, la phase d'aromatisation démarre. Du miel est chauffé très lentement, jusqu'à le rendre liquide, puis mélangé au vinaigre. Il en va de même avec les plantes (la composition exacte est gardée secrète !) infusées dans une sorte de grosse tisanière.

### RECETTE D'UN ASSAISONNEMENT

Les ingrédients :

1 cs de moutarde de Dijon (forte)

1 cc de Maggi Arôme

150 ml de vinaigre Melfor

300 ml d'huile neutre (tournesol, colza ...)

sel, poivre du moulin

Au fond d'un saladier, mélanger la moutarde de Dijon et le Maggi Arôme.

Saler et poivrer.

Ajouter ensuite le vinaigre et mélanger.

Verser l'huile en filet tout en fouettant (un peu comme une mayonnaise).

La vinaigrette va épaissir un peu.

Lorsque la texture de la vinaigrette est bien homogène, la vinaigrette est prête... on peut y ajouter une échalote finement ciselée ou de la ciboulette hachée.

Bon appétit !

### LE SAVIEZ-VOUS ?

Quelles sont les définitions exactes du fruit et du légume ?

Fruits et légumes possèdent deux définitions :

l'une correspond au sens commun, gastronomique ou culinaire, l'autre est purement botanique.

La définition commune du fruit le définit comme un aliment végétal plus ou moins sucré, généralement consommé en dessert.

Le légume quant à lui, correspond à tout ou partie d'une plante potagère (tige, racine, bulbe, tubercule...) qui est consommée par l'homme.

Ces deux définitions sont à distinguer des définitions botaniques car bien que certains fruits dans le sens courant soient effectivement des fruits dans le sens botanique, ce n'est pas toujours le cas et vice-versa.

Le fruit est un organe végétal très précis : il s'agit du devenir de l'ovaire de la fleur. Ainsi nous retrouvons la cerise, la tomate, le poivron.

Le légume, pour le botaniste, correspond à un fruit particulier : la gousse des légumineuses.

La tomate est un élément principal de la gastronomie de nombreux pays. C'est l'aliment le plus consommé dans le monde ! Et contrairement à l'idée reçue, la tomate n'est pas un légume mais



To be, or not to be  
a fruit that is the  
question



un fruit. Elle est considérée comme un légume car elle est utilisée dans des plats salés et parce que c'est une plante potagère. Mais la tomate est un fruit car en botanique, un fruit est la partie de la plante qui contient des graines, résultat de la transformation d'une fleur.

La tomate est donc biologiquement parlant un fruit, mais un légume culinairement parlant.

Pour être précis, on parlera de légume-fruit (la tomate, le poivron sont des fruits au sens botanique et des légumes au sens culinaire), légume-tige (telle la rhubarbe), légume-racine (la carotte) etc.

Trouvez ci-dessous un petit tableau récapitulatif qui vous permettra d'y voir plus clair.

Nom commun	Photographié	Dénomination Botanique	Dénomination Courante	Dénomination double
Tomate		Fruit simple charnu (baie)	Légume	Légume-fruit
Haricot (vert)		Fruit sec déhiscent (gousse) - Légume	Légume vert/Légume sec	Légume-fruit
Cerise		Fruit simple charnu (drupe)	Fruit	Fruit
Asperge		Turion (bourgeon)	Légume	Légume-tige
Pomme de terre		Tubercule (tige souterraine)	Légume	Légume-tige
Choux-fleur		Inflorescence	Légume	Légume-fleur
Carotte		Racine	Légume	Légume-racine
Grain de maïs		Fruit sec indéhiscent (caryopse)	Légume/céréale	Légume

## Le chemin des planètes d'Aspach

Les planètes, proches ou lointaines ?

Le « chemin des planètes » récemment créé à Aspach permet de se rendre compte des distances invraisemblables qui séparent les différentes planètes les unes des autres. Pour aller du Soleil à Neptune, une distance de 4500 millions de kilomètres, vous parcourez 2,150 kilomètres lors de cette balade. A chaque fois que vous progressez d'un mètre sur ce chemin, vous parcourez deux millions de kilomètres dans le système solaire, à peu près cinq fois la distance de la Terre à la Lune. A cette même échelle, le Soleil serait une sphère de soixante six centimètres de diamètre, mais les planètes elles-mêmes seraient toutes petites !

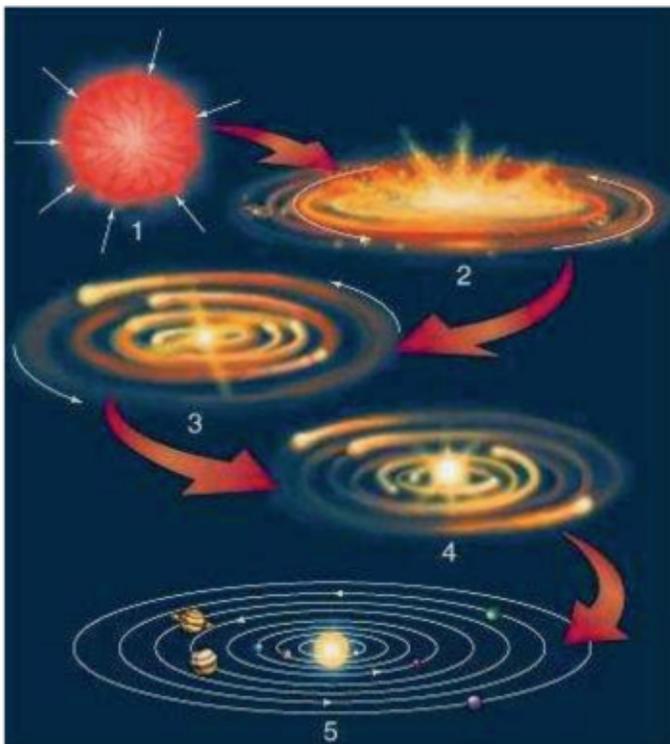
Diamètre des planètes en millimètre, à l'échelle du chemin des planètes

Mercure	2,33
Venus	5,78
Terre	6,09
Mars	3,25
Jupiter	68,31
Saturne	57,59
Uranus	24,42
Neptune	23,19

Distances invraisemblables, et pourtant les planètes sont très proches les unes des autres, et du Soleil. Quant aux étoiles, la plus proche du Soleil est Proxima Centauri, une étoile invisible à l'œil nu, qui se trouve à 4,243 années lumière (1) du Soleil. A cette même échelle du chemin des planètes, Proxima Centauri se trouverait à 19.200 kilomètres de la place de la mairie d'Aspach, quelque part du côté de l'Australie. A pied, ça fait un bout de chemin ! L'étoile polaire se trouverait encore bien plus loin, à 1,9 million de kilomètres, soit cinq fois plus loin que la Lune.

Toutes les étoiles que l'on voit à l'œil nu sont très proches du Soleil, et font partie de notre propre galaxie, la Voie Lactée, un disque d'un rayon de 100.000 années lumière. Toujours à l'échelle de notre chemin des planètes d'Aspach, la Voie Lactée aurait un diamètre de 450 millions de kilomètres, soit trois fois la distance Terre Soleil. Et la Terre ne ferait toujours que six millimètres de diamètre ... Arrêtons nous là, car notre galaxie elle-même n'est qu'un minuscule point dans l'univers tel que nous le comprenons aujourd'hui.

### La formation du système solaire



Notre univers a été créé à l'occasion du Big Bang il y a 13,8 milliards d'années. Ce Big Bang n'est qu'un modèle pour décrire l'origine et l'évolution de notre univers, mais ce modèle théorique se trouve confirmé par bon nombre d'expériences et de preuves observationnelles.

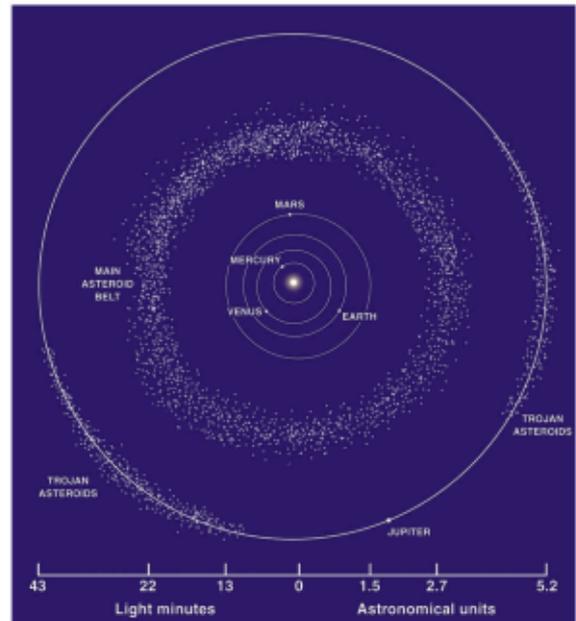
Un milliard d'années plus tard, un nuage galactique se forme pour donner naissance à la Voie Lactée, la galaxie au sein de laquelle se promène notre Soleil.

Au fil du temps, les nuages d'hydrogène et d'hélium que nous nommons aujourd'hui des nébuleuses, s'enrichissent d'éléments plus lourds comme le carbone, l'oxygène ou le fer. Il y a 4,5 milliards d'années, l'un de ces petits nuages s'effondre sous l'effet de sa propre gravité. La rotation de ce nuage s'accélère, un

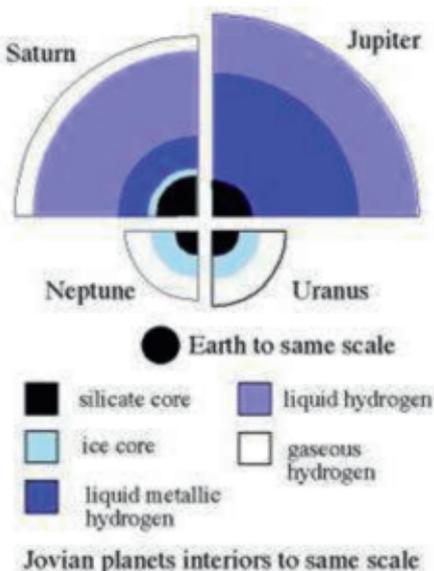
peu à la manière d'un patineur sur glace qui colle ses bras contre son corps pour tourner plus vite sur lui-même. Du fait de cette rotation, ce nuage s'aplatit pour former un disque dit protoplanétaire, d'avant les planètes. Dans ce disque, les atomes s'agglomèrent pour former d'abord des poussières, qui elles-mêmes s'agglomèrent pour former des « planétésimaux » de quelques centaines de mètres de diamètre. Les planétésimaux eux-mêmes vont se regrouper entre eux, un phénomène nommé « accréation » pour aboutir à la formation des planètes que l'on connaît aujourd'hui. Les planètes ont « fait le ménage », il ne reste plus de planétésimaux sur leur orbite.

## La ceinture d'astéroïdes

La formation des planètes n'a pas été un phénomène tranquille : de nombreuses collisions entre les planétésimaux se sont produites, certains d'entre eux ont été éjectés du système solaire. D'autres n'ont pas pu s'agglomérer à cause de la présence proche de grosses planètes, de perturbations gravitationnelles, entre Mars et Jupiter par exemple. Ce qu'il en reste et que nous pouvons observer, c'est la ceinture d'astéroïdes, composée de résidus du système solaire primitif qui n'ont jamais pu former de planète. Il y aurait entre 1,1 et 1,9 millions d'astéroïdes de plus d'un kilomètre de diamètre dans cette ceinture orbitant entre Mars et Jupiter.



## Des planètes telluriques et des planètes gazeuses



Dans le système solaire, il existe des planètes telluriques, les plus proches du Soleil, comme Mercure, Vénus, Terre et Mars, et des planètes gazeuses plus éloignées du Soleil comme Jupiter, Saturne, Uranus et Neptune. Au moment de leur formation, les planètes proches du Soleil ont été soumises à de très forts rayonnements et vents solaires, qui ont entraîné au loin, les éléments les plus légers se trouvant à proximité du Soleil, comme les gaz. Seuls sont restés les éléments plus lourds, comme le carbone, l'azote, le silicium, le fer formant ainsi les planètes dites telluriques. Plus loin dans le système solaire, les planètes n'ont pas subi avec la même force ces rayonnements et vents solaires, et ont donc pu conserver leurs enveloppes gazeuses. Ces planètes gazeuses ont toutefois en leur centre, un noyau d'éléments lourds comme du silicate par exemple (en noir sur l'image), de la taille de la Terre !

(1) Une année lumière est la distance parcourue par la lumière en une année, à la vitesse de 300 000 kilomètres par seconde. Une année lumière fait donc 9 460 730 472 580 kilomètres.



## Union Nationale des Combattants d'Aspach

**Président : M. François REICHLIN (03 89 40 91 45)**

Monsieur François CADON, Président de la section UNC d'ALTKIRCH, remplace Monsieur René CURY, décédé, et Monsieur GERBER portera le drapeau du sous-groupe à la place de Monsieur Jean-Paul KOENIG.

La section d'ASPACH déplore la perte de nos deux fidèles membres, Jean-Marie HELL et Raymond BALDENWECK de Heidwiller.

Les aides sociales suite au décès d'un de nos membres se raréfient, essentiellement parce que les familles rechignent à déclarer leur capital mobilier et immobilier.

Dans le département du Haut-Rhin, nous sommes encore 6600 membres adhérents pour 152 sections.

Lors de nos manifestations patriotiques, j'ai l'impression que les rangs des participants s'éclaircissent malgré l'élan de patriotisme après les attentats de 2015.

La bataille juridique continue pour l'obtention de la carte de combattants concernant les effectifs encore présents en Algérie après le 19 mars 1962 et jusqu'en 1967. En effet, 535 soldats Français ont été assassinés, ainsi que plusieurs milliers de civils durant cette période.

Le calendrier de nos activités est paru dans l'édition du 8 février 2016. Veuillez-vous y reporter.

François Reichlin



## Association de Gestion de la Salle polyvalente d'Aspach

**Président : M. Michel Schober (03 89 40 04 82)**

Le 20 mai dernier, l'AGS tenait son assemblée générale à la salle polyvalente. C'était l'occasion de dresser le bilan financier de l'association qui se porte bien grâce à l'utilisation régulière de la salle par Mlle Mélanie SCHLOSSER pour les cours de danse et au marché de Noël organisé par l'association.

M. Michel SCHOBER – président – a remercié les présidents des associations et leurs membres qui se sont déplacés pour cette assemblée générale. Il a également rappelé les objectifs de l'association qui outre la gestion de la salle polyvalente a pour but de permettre une utilisation des locaux dans de bonnes conditions et de fédérer les associations du village.

Pour ce faire l'AGS a fait quelques investissements dans la cuisine, une double friteuse, des plats inox pour les fours, des couteaux, paniers à pain, plateaux de service et autres ustensiles ont été acquis par l'association.

M. Michel Schober a donné la parole à Mme Céline STEVANOVIC – adjointe au maire – qui fait état des travaux de mise en conformité de la salle pour l'accès et l'utilisation des personnes handicapées.

M. Michel Schober clôture la réunion en remerciant les membres du comité pour leur travail tout au long de l'année. Les participants se retrouvent autour du verre de l'amitié.

Les membres du comité se retrouveront le jeudi 7 juillet pour une journée de travail et de nettoyage dans la salle. Puis ils reprendront l'organisation du marché de Noël qui est prévu les SAMEDI 4 & DIMANCHE 5 DÉCEMBRE.

A ce propos, si vous avez dans vos connaissances des personnes qui souhaitent exposer au marché de Noël, n'hésitez pas à nous transmettre leurs coordonnées.

La décoration des rues sera à nouveau réalisée à l'aide de nos nœuds, mais libre à chacun d'y rajouter sa touche personnelle.

Pour toute location de la salle, merci de vous adresser à Mme Evelyne KLEIBER au 03 89 40 68 72

Les membres de l'AGS vous souhaitent un bel été avec de belles rencontres et de beaux moments avec vos familles.

## Amicale des Donneurs de Sang d'Aspach

Présidente : Mme Fernande RICH (03 89 40 20 11)

Le premier semestre 2016 a été marqué par deux collectes de sang et la vente de brioches. Tout d'abord un grand merci aux Aspachois qui nous ont ouvert grand leurs portes lors de notre vente de brioches du 12 mars 2016. Votre accueil a été particulièrement chaleureux et notre vente un grand succès car nous avons écoulé toutes nos brioches. Pour nos deux collectes, celle du mois de février a malheureusement connu une fréquentation faible. La collecte du mois de mai a par contre connu une hausse de participants : 71 donneurs se sont présentés dont 6 jeunes âgés de 18 ans qui sont venus pour un premier don. Merci à tous, merci aux Aspachois, merci également aux habitants des villages voisins qui viennent nous soutenir. Les malades vous remercient.

Nous comptons sur vous afin que notre collecte du 2 septembre soit également une réussite. Voici nos dates de collecte pour le second semestre :

- 2 septembre 2016
- 25 novembre 2016

L'ensemble du comité se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes vacances d'été et une agréable période estivale.

A bientôt  
Fernande Rich



## Comité des Fêtes

Présidente : Mme Frédérique EBY (06 20 60 16 29)

Chers amis Aspachois,

Le loto a réuni plus de 200 personnes. L'ambiance a été assurée, cette année, par Patrick et nous espérons que chacun ait passé un bon moment.

Nous vous donnons à nouveau rendez-vous le **15 août à la chapelle de la Litten**. Nous serons heureux de vous y retrouver lors de l'office, à 17h, puis autour d'une bonne bière et d'un sandwich !

Nous avons aussi le plaisir d'offrir aux plus jeunes, le **samedi 10 septembre**, un après-midi conté. Nous vous en dévoilerons plus d'ici la rentrée. Réservez déjà la date pour vos enfants !

L'assemblée générale de l'association aura lieu le **samedi 17 septembre** à 20h à la mairie. Chacun sera le bienvenu.

Nous sommes également ravis d'accueillir trois nouveaux bénévoles : Marie Barberger, Florent Wadel et Dominique Fischer qui viennent renforcer l'équipe en place. Plusieurs personnes m'ont demandé si l'association était ouverte à tous. La réponse est OUI, bien sûr ! N'hésitez pas à nous rejoindre si vous en avez l'envie !

Notez aussi la date de la Saint Martin qui aura lieu le **samedi 29 octobre** 2016.

À bientôt pour des moments festifs !

Frédérique Eby  
Présidente  
Pour le Comité des Fêtes



## Amicale Pêche et Loisirs d'Aspach

Président : M. Joël KLEIBER (03 89 07 59 43)





## Conseil de Fabrique d'Aspach

**Présidente : Mme Evelyne KLEIBER (03 89 40 68 72)**

Chers Aspachois,

Afin de "garder l'église au milieu du village" celle-ci doit être entretenue comme il se doit et vous y avez contribué !

Nous tenons vous remercier pour votre participation aux actions et événements organisés par le conseil de Fabrique ces derniers mois. La contribution de chacun d'entre-vous est importante et nous vous en sommes reconnaissants.

Tout d'abord la quête à domicile pour le chauffage de l'église qui a eu lieu le 10 octobre 2015 puis le repas paroissial du 21 février dernier qui fut couronné d'un franc succès.

Ce fut pour nous le moment de remercier Huguette SCHOENIG et Jean Marie KLEIBER pour leurs 18 années de présence et de travail au sein du conseil de fabrique, ainsi que Béatrice STIMPFLING qui a effectué un mandat de 6 ans au sein de ce conseil. Nous savons que nous pourrons encore compter sur leur aide et leur soutien pour nos prochaines manifestations.

Pour terminer, lors du fameux marché aux puces du 8 mai, nous avons bénéficié d'une météo exceptionnelle et d'une affluence appropriée... pour notre plus grand bonheur !

Ce marché nous amène à solliciter de nombreux habitants du village puisque 50 bénévoles sont mobilisés chaque année afin que cet événement se déroule dans les meilleures conditions. Cette année encore vous avez répondu présent et nous vous en remercions.

Nous vous donnons d'ores et déjà la date de notre prochaine quête à domicile qui aura lieu le 8 octobre prochain, alors à vos agendas !

En attendant, nous vous souhaitons un bel été (espérons que le soleil saura se montrer généreux) avec de beaux moments à partager avec vos familles et vos amis.

à vos  
agendas

## Cercle Sainte Cécile d'Aspach

**Président : M. Fabien ITTY (03 89 40 08 73)**

Bonjour à tous,

Nos représentations de théâtre se sont achevées il y a déjà plus de deux mois, et l'actualité du Cercle Sainte Cécile est plus calme à cette période de l'année. J'en profite néanmoins pour remercier tous les membres de nos deux troupes pour les excellents moments qu'ils nous ont permis de partager avec un public venu très nombreux. On ne se rend pas forcément compte de l'importance du travail qu'il est nécessaire de fournir pour monter chaque année deux pièces de théâtre. Il y a le travail des acteurs, bien entendu, mais également tout le travail effectué dans l'ombre, travail d'organisation, de réalisation des décors et des costumes,...

Je voudrais également rendre hommage à deux membres particulièrement importants du Cercle, qui nous ont quittés ces derniers mois, Rémy Martin et Jean Marie Hell.

Rémy a été tour à tour chanteur, organiste, directeur de la chorale, acteur de théâtre et metteur en scène. Quel que soit la situation, il a toujours été disponible pour intervenir, avec talent, là où on avait besoin de lui.

Jean Marie a également marqué le Cercle d'une profonde empreinte. Il a dirigé la chorale pendant 26 années, avec talent et énergie, et a créé et animé la chorale d'enfants, la chanterelle, dans les années 80, dont beaucoup se souviennent encore.

Le Cercle leur doit énormément à tous les deux et nous nous souviendrons d'eux avec respect et reconnaissance.

Nous vous souhaitons un été joyeux et ensoleillé !

Bien cordialement,  
Fabien Itty



# Association Sportive Culture Loisirs d'Aspach

ASCLA

Présidente : Mme Sabine SCHNEBELEN (03 89 07 41 80)

## RANDONNÉES :

L'ASCLA organise une randonnée chaque mois sous la conduite de son guide Michel Schillinger.

Prochaines sorties :

03 juillet 2016 :

Querben – Lauchenkopf

09 octobre 2016 :

Klösterli - Raemelsberg

13 novembre 2016 :

Mt Brun – Roedelen

Renseignements :

M. Schillinger

au 03 89 45 29 34

Ci-contre une photo prise lors de notre séjour l'an passé en Baie de Somme



## PÉTANQUE :

Pour profiter pleinement du nouveau et splendide terrain aménagé tout en haut de la rue du Réservoir, une section pétanque a été créée.

Le terrain, qui sera inauguré officiellement en septembre, est disponible.

Renseignements :

Gabriel Sempoli au 03 89 08 49 82



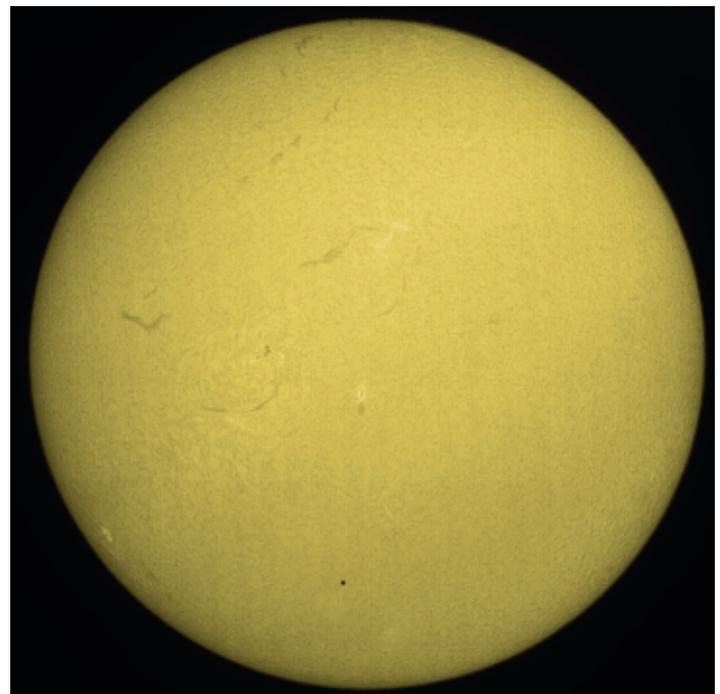
## ASTRONOMIE :

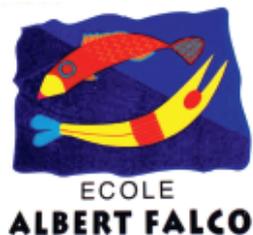
Après la belle journée « portes ouvertes » organisée au Foyer et l'ouverture du « chemin des planètes », nous avons pu, le 9 mai dernier, malgré une météo pour le moins capricieuse, observer et photographier le passage de Mercure devant le Soleil. Comme elle paraît petite comparée à celui-ci (c'est le petit point noir en bas) !

Nous nous réunissons tous les vendredi soir à partir de 20h à l'observatoire, 1 rue Bellevue.

Renseignements : <http://astroaspach.fr> ou

JJ Ludwig au 03 89 40 62 79.





## Interview de Sébastien Krafft

*Par les élèves de  
CM1/CM2*



Cette année nous avons eu la chance de travailler avec Sébastien Krafft, comédien et metteur en scène.

Nous avons pu, grâce à lui, mettre en scène une pièce de théâtre et la présenter à nos parents le 28 mai dernier.

Afin de mieux le connaître, nous avons réalisé un interview:

### ***Quel est votre métier ?***

Je suis comédien (spectacle de scène et aussi spectacle de rue) et metteur en scène.

### ***Qu'est-ce qui vous a donné envie de faire ce métier ?***

J'ai commencé le théâtre à 14 ans mais je ne pensais pas en faire mon métier. Plus tard j'ai fait une licence de mathématiques. Pour mes études je suis parti au Canada. Là-bas ils proposaient plein d'activités et entre autre le théâtre. C'est là qu'est née réellement l'envie.

### ***Depuis quand faites-vous ce métier ?***

J'ai commencé à l'âge de 25 ans. Cela fait donc 18 ans.

### ***Avez-vous un autre métier ?***

Non, plus maintenant.

### ***Faut-il beaucoup d'années d'étude pour devenir metteur en scène ?***

C'est bizarre car il y a plusieurs façons d'arriver à ce métier. Il y a des écoles nationales de théâtre par exemple. Moi j'ai suivi une formation privée sur 3 ans. Certains comédiens y arrivent aussi par hasard.

### ***Quand avez-vous fait votre première pièce de théâtre ?***

J'ai commencé à 14 ans en tant que comédien.  
La première pièce que j'ai mise en scène c'était en 2002.

***Ecrivez-vous des pièces ?***

Oui. J'anime même des ateliers d'écriture collective.

***Combien de pièces avez-vous faites ?***

Beaucoup.

***Est-ce que votre famille fait aussi du théâtre ?***

Pas du tout. Ma maman était éducatrice et mon papa était banquier.

***Connaissez-vous d'autres metteurs en scène ?***

Oui. Dans ce métier là je travaille aussi avec d'autres metteurs en scène qui vont me mettre en scène.

***En tant que metteur en scène, intervenez-vous ailleurs que dans les écoles ?***

Je mets en scène des spectacles avec des comédiens professionnels.

***Est-ce que vous êtes stressé quand vous entrez sur scène ?***

Oui, toujours. Plus je vieillis, pire c'est !

***Est-ce que c'est dur d'être un metteur en scène ?***

Ce qui est dur ce n'est pas le fait d'être metteur en scène. C'est plus le côté aléatoire du métier. Il y a des périodes avec beaucoup de travail et d'autres où il y en a peu.

***Avez-vous déjà fait des pièces de théâtre pour les sourds ?***

Non jamais, mais j'ai déjà coanimé des ateliers pour malentendants.

***Avez-vous déjà fait des pièces à l'étranger ?***

Oui, j'ai même joué une pièce en allemand.

***Etes-vous célèbre ?***

Non mais on se connaît tous dans le métier.

***Avez-vous déjà dirigé des grandes pièces de théâtre ?***

Si tu entends par là des pièces qui durent longtemps, oui.

***Avez-vous déjà fait une pièce de théâtre dramatique ?***

Oui et ce sont mes préférées.



*Nous voici au foyer Ste Cécile lors d'une répétition.*

## *Les Fabuleux font leur spectacle!*



Samedi 28 mai 2016, les enfants de l'école primaire Albert Falco ont présenté un spectacle au foyer Sainte Cécile autour des fables de Jean de La Fontaine.

Il y a eu deux représentations: une à 10h, l'autre à 15h.

Les CP/CE1 ont récité trois fables: Le Corbeau et le Renard, La Cigale et la Fourmi et Le Lion et le Rat.

Les élèves de maternelle, déguisés en personnages des différentes fables, ont présenté trois danses.

Les élèves de CE2/CM1/CM2 ont joué une pièce de théâtre intitulée "Les Amis du Roi".

Sébastien Krafft, comédien et metteur en scène, nous a appris l'art de mimer, de jouer et de nous déplacer sur une scène de théâtre.

Avant de monter sur scène, nous avions le trac. Une fois sur scène, nous étions pour la plupart d'entre nous à l'aise. Le rideau définitivement fermé, nous étions soulagés et contents de notre prestation.

Nous avons adoré pratiquer le théâtre à l'école cette année et pouvoir jouer devant nos parents et amis.

Merci aux maîtresses, au maître et à Sébastien Krafft !

La classe de CE2/CM2



# Notre sortie au zoo

Mardi 31 mai, les élèves de Petite et Moyenne Section et les élèves de la classe de Grande Section/CP se sont rendus au zoo de Mulhouse.

Nous sommes partis en bus (pour certains d'entre nous, c'était une première !).

La journée a débuté sous la pluie mais très vite le soleil est apparu. Nous avons découvert de nombreux animaux : des zèbres, des flamants roses, des kangourous, des tortues, des otaries et beaucoup d'autres...



Nous devons compléter des fiches d'observation pour certains animaux. Nous avons tous très bien participé et bien marché.

Nous sommes rentrés fatigués mais avec des images plein la tête !





la pose des panneaux du chemin des planètes par Olivier et Ramazan



une entraide exemplaire



Le prochain Tout Aspach paraîtra début octobre 2016.